

4. LA SOCIÉTÉ COLONIALE : COLONISATEURS ET COLONISÉS

[Pierre Brocheux](#), [Daniel Hémerly](#)

La Découverte | « TAP / HIST Contemporaine »

2001 | pages 177 à 212

ISBN 2707134120

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/indochine-la-colonisation-ambigue---page-177.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La société coloniale : colonisateurs et colonisés

L'Indochine française était une société pluriethnique en ce sens que les Français avaient conquis, annexé des territoires et organisé des peuples dont les cultures étaient différentes, marquées les unes par l'empreinte de la civilisation chinoise ou indienne, les autres par la perpétuation des substrats proto-indochinois.

Le rassemblement de ces ethnies sous la tutelle de la France fut d'abord une entreprise administrative et politique. Mais à travers ces changements des structures économiques et sociales associés à ce qui, du passé, avait perduré, la domination d'une nation étrangère européenne fut le facteur qui imprima une unité ou, du moins, une cohérence à l'hétérogénéité sociale et culturelle de la péninsule. C'est pourquoi on peut considérer qu'il existait une société globale en Indochine, dont le caractère essentiel était une hiérarchie fondée sur l'appartenance raciale. Les Français occupaient le sommet de l'échelle sociale parce qu'ils étaient les conquérants et les colonisateurs, les Indochinois étaient en dessous d'eux parce qu'ils étaient les vaincus, les colonisés. Toutefois, les hiérarchies sociales et ethniques existaient déjà auparavant : aristocratie princière, lettrés ou moines, paysans, artisans, marchands mais aussi Cham et Khmers subjugués par les Vietnamiens, Lao et peuples montagnards admettant une protection, même distante, des Vietnamiens ; Chinois détenant un pouvoir économique non négligeable. La domination française n'a pas effacé ces hiérarchies, mais elle les a intégrées. Il en résulta une complexité grandissante, dans le temps, de la stratification et du fonctionnement des sociétés indochinoises qu'il faut alors considérer sous l'angle pluriel parce que le Vietnam (et à vrai dire chacun des trois ky : Cochinchine, Annam, Tonkin), le Cambodge, le Laos évoluèrent à des rythmes inégaux, acquérant des traits spécifiques qui nuancèrent, voire contrastèrent, des secteurs en apparence unifiés sous le vocable « indochinois ».

Les colonisateurs

La démographie des Français a évolué au fur et à mesure de l'agrandissement des possessions, de la consolidation de la mainmise politique, de l'ouverture de nouveaux secteurs d'activités économiques ou extraéconomiques (voir tableau 1).

Tableau 1. – Les Français dans la population totale

	Estimations de 1913	Recensement de 1921	Recensement de 1940
Français	23 700	24 482	34 000
Population totale	16 000 000	20 000 000	22 655 000

Un peuplement d'encadrement

La population française présentait trois caractéristiques permanentes : elle était concentrée aux deux extrémités de la péninsule, réduite à de petites entités ailleurs et principalement urbaine, résidant surtout dans les grands centres urbains (tableau 2).

Tableau 2. – La répartition géographique des Français

	1913	1921	1940
Cochinchine	7 357	11 429	16 550
Tonkin	5 338	9 643	12 589
Annam	1 676	2 125	2 211
Cambodge	1 068	1 515	2 023 (en 1936)
Laos	241	360	
Hanoi	4 488	6 121	5 856
Haiphong	2 000	2 096	2 350
Saigon-Cholon	7 580	9 278	17 364 ¹

Enfin, la moitié des Français de souche métropolitaine était composée de fonctionnaires (six mille en 1929 ²).

Dès que la conquête se fut affermie, que les premiers occupants eurent organisé des espaces urbains, centres et relais du pouvoir colonial, pôles d'expansion de la civilisation française, les villes devinrent les lieux principaux du séjour colonial. Et le peuplement européen se développa sans aller toutefois jusqu'à répondre au vœu suivant : « Je viens d'indiquer qu'il était souhaitable que le nombre des Européens dans les pays coloniaux allât toujours croissant, [...] cet accroissement qui, seul, permettra de tenir tête aux tendances nationalistes des populations indigènes ³. »

Parallèlement à des structures d'accueil capables de recevoir non plus seulement une population mâle, habituée aux inconforts des campagnes militaires, du séjour temporaire d'un négociant ou d'un missionnaire chrétien, les communications avec la métropole se resserrèrent. Les lignes régulières de la navigation à vapeur mirent Saigon à trente-six jours de Marseille en 1900, à trente jours en 1930. Le télégraphe en 1921, l'avion qui accomplissait un vol de dix jours en 1931, de cinq jours et demi en 1938, ne plaçaient plus l'Indochine dans un lointain peu accessible.

Dès le début du siècle, Imbert, l'auteur des *Conseils aux émigrants pour la Cochinchine*, écrivait qu'il était « désirable qu'ils [les émigrants] soient mariés et amènent leur femme en Cochinchine. Il faut que la femme française aille aux colonies pour y aider, y consoler, y soutenir son mari, pour veiller sur son bien-être et sa santé ⁴ ».

Dans les années trente, partir pour rejoindre son mari, élever des enfants dans des conditions proches de celles de la France ne relève pas d'une décision audacieuse. La vie aux colonies possède même des attraits qui tiennent tout à la fois aux avantages matériels : « En tout cas ceci demeure certain : à situation équivalente, vous jouissez dans cette colonie d'un train d'existence beaucoup plus fastueux que celui auquel vous pourriez prétendre dans la métropole ⁵ », et à une surélévation du statut social : « En Indochine tout Français est quelqu'un, tout Français a droit à des égards, un respect, un rang [...] des domestiques, c'est que tout Français est en mission. A la table d'hôte du restaurant d'un petit village du Midi de la France, un professeur qu'une mission appelait en Indochine disait son inquiétude de ne rien savoir de la vie qu'on pouvait y mener, sa femme surtout était inquiète sur ce qu'il lui faudrait pour sa maison ; à quoi un de ses voisins répliqua aussitôt que, venant de passer vingt ans à Saigon, il pouvait exactement les renseigner : "Pour votre maison, madame, vous aurez trois domestiques : un bep pour la cuisine, un boy pour le service de la maison, un coolie pour le jardin..." Le café était bu depuis longtemps qu'il parlait toujours de grands dîners, de soirées, de réceptions :

- Mais quelle situation occupiez-vous ? demanda le professeur.
- J'étais coiffeur.

En mettant sur le compte de la déformation professionnelle la façon de parler du coiffeur, l'histoire montre cependant que si, en Indochine, il y a un déclassement, c'est par en haut ⁶. »

L'essor urbain

Les noyaux urbains créés par les Français leur rappelaient les villes qu'ils avaient quittées. Déjà, en 1883, Saigon, « de loin », rappelait Rochefort à Pierre Loti, qui éprouvait « une sensation inattendue, celle d'une arrivée au logis [...]. Je suis à terre, à la nuit tombante, étonné, après l'exil de Tourane, de retrouver tout à coup le bruit et le mouvement de la

grande ville, les cafés ouverts, les femmes en toilette de France, le brouhaha des voitures [...] ⁷ ».

Quelques années plus tard, Henri d'Orléans décrit « Hanoi la Jolie ⁸ » et le médecin-major Hocquard abonde dans son sens : « J'ai peine à reconnaître cette ville, au lieu du grand village malpropre, entouré de marécages que j'ai décrit en commençant ma relation de voyage, je trouve une ville propre, soignée, pourvue d'hôtels tenus par les Européens et relativement confortable. De tous côtés s'élèvent des villas et de grandes maisons de commerce [...] ⁹ ».

Quarante-cinq ans plus tard, Hanoi est perçue « très française certes par ses nouveaux quartiers dont l'aspect est franchement occidental, ici peu ou point de rues à arcades comme à Phnom Penh ou à Hong Kong ; ni d'étages à vérandas comme à Saigon. Le badigeon jaune dont les bâtiments sont revêtus rappellerait l'adobé du vieux style espagnol et les toits en terrasses feraient penser à la Méditerranée sans la faïence verte de leurs balustrades [...]. Il n'est pas jusqu'aux maisons annamites solidement construites en briques et badigeonnées de blanc sous leurs toits de tuiles brunes qui me paraissent presque familières [...] ¹⁰ ».

Les villes d'Indochine prennent un essor réel dans la décennie qui suit la Première Guerre mondiale. Les gouverneurs généraux conçoivent des projets d'urbanisme ambitieux. De même que Lyautey avait appelé au Maroc l'architecte Henri Prost (premier prix de Rome), Maurice Long fit venir, en 1921, en Indochine un autre lauréat : Ernest Hebrard. Celui-ci aspirait à donner plus de cohérence à la cité coloniale avec l'application du zonage correspondant aux fonctions urbaines : administration, affaires, résidence ; et en même temps un style inspiré des architectures indigènes qui s'intègre mieux à l'environnement. C'est pourquoi, selon l'opinion de l'architecte, il fallait conserver les cités indigènes en y introduisant l'électricité et l'eau courante ¹¹.

L'aménagement de Hanoi qui devint la capitale administrative, politique et culturelle de l'Union indochinoise fut le sujet d'une confrontation entre deux courants : celui partisan de conserver un espace urbain organisé de façon traditionnelle où les villages artisanaux et agricoles, la cité marchande étaient regroupés autour de la citadelle ; celui qui réclamait la table rase et l'édification d'une seule ville moderne à l'occidentale.

La ville de Hanoi grandit en juxtaposant une ville européenne à la ville vietnamienne. La première privilégiait un style architectural néoclassique pour les bâtiments publics, les styles régionaux français pour l'habitation ; la seconde conservait la vieille ville marchande en la transformant et en y introduisant un type de construction mixte où le compartiment (maison basse étendue en profondeur avec une alternance de cours ouvertes et de pièces couvertes) était désormais « en dur » et doté d'un ou deux étages. Cependant, après le séjour d'Hebrard et sa recherche d'un « style indochinois », des architectes vietnamiens des années trente construisirent des villas de style asiatique moderne dans les quartiers où résidait la classe moyenne vietnamienne.

Tandis que la croissance de la population de Hanoi entraînait la formation, autour de l'espace urbain moderne et modernisé d'agglomérations peu structurées de paillotes précaires et insalubres¹².

En fait, la répartition fonctionnelle des quartiers dans les villes d'Indochine n'avait ni attendu l'arrivée d'Hebrard, ni obéi à un décret gouvernemental. Par ailleurs, l'idée que la ville était faite d'abord pour les Européens, certes sans exclure les indigènes, mais aussi sans que ceux-ci puissent se mêler aux premiers dans les quartiers résidentiels, ne fit qu'entériner une situation de fait.

A l'exception de Cholon, auquel le peuplement chinois majoritaire assurait un caractère homogène et typique, il y eut dans toutes les villes indochinoises des espaces d'habitat et d'activités distincts en fonction de la hiérarchie coloniale, c'est-à-dire selon des critères ethniques. Que ce fût à Hanoi, Saigon ou Phnom Penh, il y avait les quartiers de villas entourées de jardins fleuris pour les cadres européens de l'administration et des affaires, les membres des professions libérales ; les quartiers de villas plus modestes, souvent mitoyennes, pour les cadres subalternes. Un habitat mixte assurait la transition avec les quartiers purement asiatiques des périphéries ou des vieux centres (quartiers des artisans et commerçants de Hanoi) : Européens de condition modeste, « Français de l'Inde », Eurasiens et Indochinois s'y entremêlaient dans des rangées de compartiments et de villas vétustes et enclavées¹³. A la périphérie de Saigon, la cité Heyraud qui fut, en septembre 1945, le lieu d'un horrible massacre de Français, était l'exemple typique du quartier mixte de transition. A la lisière de ces quartiers construits en « dur », équipés de l'eau courante, de l'électricité et du tout-à-l'égout, s'étendaient les quartiers pauvres, sur pilotis, en bordure des cours d'eau ou en agglomérations de paillotes, où, en l'absence d'hygiène, les risques d'épidémies (choléra, peste), d'incendies pendant la saison sèche et d'inondation au moment des crues fluviales étaient fréquents. En 1937, 115 354 habitants de la région de Saigon-Cholon vivaient dans les paillotes, soit 70 % de la population indigène¹⁴.

On retrouve cette hiérarchie dans les petites agglomérations administratives de province ou sur les plantations. L'habitation la plus courante était le bungalow, placé dans un endroit surélevé ou bien aéré, et dont l'architecture, véranda couverte et bonne ventilation, permettait la meilleure adaptation au climat tropical. L'introduction progressive, entre 1920 et 1940, du pétrole puis de l'électricité pour l'éclairage et la réfrigération, l'augmentation du parc automobile, la facilité d'acquisition et l'efficacité de la quinine puis de la nivaquine contre le paludisme firent reculer les limites de l'inconfort « en brousse ». Roland Dorgelès le constatait en 1925 : « On ne verra plus, sur la terrasse du petit hôtel de Cantho, les colons et fonctionnaires du "Cercle vicieux" guetter sur le fleuve s'ils n'apercevront pas la barque d'un camarade – un événement dans leur vie d'exilés. Maintenant chacun a son auto ou traverse le Bassac sur un bac à moteur et l'on est à Saigon en une matinée, quand il fallait autrefois des jours¹⁵. »

Le style de vie colonial

Les sévérités du climat, chaud et humide, les risques d'anémie, l'usure plus rapide des organismes humains étaient d'ailleurs compensés, pour ceux qui y avaient droit par contrat ou qui en avaient les moyens financiers, par les congés périodiques (tous les trois ou cinq ans) en métropole. Puis, il fut possible de substituer à la « fraîcheur » climatique de la métropole ou aux cures thermales à Vichy, bénéfiques aux « foies coloniaux », la montée vers les stations d'altitude de Dalat (ou le Grand Hôtel est achevé en 1922) et de Bana en Annam, du Tam Dao au Tonkin et du Bokor au Cambodge. Les villas et les hôtels au milieu des pins, le magnifique lycée Yersin de Dalat (à la mémoire du médecin pastorien, découvreur du site en 1896) attirèrent non seulement les vacanciers français mais aussi les commerçants chinois, les planteurs et éleveurs français et les maraîchers vietnamiens qui acclimatèrent dans la région de nombreux légumes et fruits de la zone tempérée (des carottes aux fraises). Furent aussi popularisés le cap Saint-Jacques (près de Saigon), Nhatrang (en Annam), Do Son (au Tonkin) et Kep (au Cambodge), et une vie sociale et mondaine apparut très tôt dans les grandes villes :

« A peine le pied sur le sol rouge, sous les pourpres flamboyants de la capitale indochinoise, le nouveau débarqué ne tarit pas de jubilation à découvrir, en elle, au bout de trois ou quatre semaines de liberté, un patelin où il se retrouve, un chef-lieu où tout est à l'instar, une ville française [...]. Enfin, surtout, ô délices françaises, le café ! De nombreux et vivants cafés, débordants sous les marquises de verre et les tentes jusqu'à la chaussée [...] ¹⁶. »

Toutefois, les opinions étaient partagées, Lyautey voyait Saigon comme un « décor de carton-pâte » (lettre de 1894 à sa sœur), alors que le théâtre municipal de Hanoi, dont l'emplacement central et le style architectural s'inspiraient de celui du palais Garnier, et celui de Saigon faisaient la fierté des Européens de ces villes. Pourtant, en 1910, l'académicien Eugène Brieux considérait celui de Hanoi comme une « caricature prétentieuse de l'Opéra de Paris ».

Des associations corporatives ou régionales apparurent tôt : Association des démobilisés de la marine et de l'armée de terre, celle des anciens combattants de 14-18, celles des anciens élèves des lycées Chasseloup-Laubat, Albert-Sarraut, Sisovath, de l'école Taberd, etc. L'Amicale des Corses fut sans doute la plus active ; les originaires de l'île de Beauté, assez nombreux en Indochine, étaient, de tous les Français, les plus solidaires. Les courses de chevaux sur l'hippodrome de Saigon, les matchs de football ou de rugby, les courses cyclistes, la chasse au gibier sauvage constituaient une gamme étendue de divertissements sans lesquels le séjour colonial, avec le dépaysement, la monotonie et l'oisiveté, risquait de s'achever dans la neurasthénie, l'alcoolisme, l'opiomanie ou les adultères. Le Cercle sportif saïgonnais ou celui de Hanoi rassemblaient la bonne société et n'admettaient leurs membres que par parrainage ; les tables de bridge, la piscine, les courts de tennis, la salle de culture

physique, d'escrime ou de danse rythmique offraient un large éventail d'activités aux membres. A Saigon, à « La Boule gauloise », la pétanque et la belote étaient reines. Le Foyer du soldat et du marin de la même ville constituait un autre pôle de convivialité. Tous ces groupements correspondaient aux divisions hiérarchiques internes de la collectivité européenne.

L'Indochine ne fut pas pour tous un Eldorado, ni un terrain d'accomplissement de vocations. Partis y chercher fortune ou y faire carrière, poursuivre un apostolat religieux ou laïque, donner cours à un goût d'aventure ou fuir un mal de vivre dans leur pays natal, combien d'hommes et de femmes échouèrent dans leurs entreprises ? La colonie eut ses parasites et ses épaves qui côtoyèrent une majorité conformiste et sans éclat. A l'autre extrémité de celle-ci, des personnalités originales ou hors de pair ont acquis une célébrité scandaleuse tantôt brève comme Mayréna dit Marie I^{er}, roi des Sedangs, tantôt l'amorce d'une renommée durable comme André Malraux. D'autres sont passées dans l'oubli par leur modestie : pour un docteur Yersin, combien d'autres médecins ou de religieuses hospitalières dévoués à leurs malades n'ont pas vu leurs noms retenus par l'histoire ? Combien d'enseignants n'ont-ils pas marqué d'une empreinte ineffaçable les jeunes esprits indochinois ?

Les clivages sociaux

Si, dans son ensemble, la société européenne était au sommet de la pyramide sociale de la colonie, elle n'en était pas moins fractionnée en groupes socioprofessionnels de statuts inégaux. La collectivité colonisatrice était traversée également par des clivages raciaux, selon le vocabulaire de l'époque (compte tenu que la qualité de Français était une notion juridique plus qu'ethnique) et d'ordre politique.

Par référence à la typologie des colonies, l'Indochine ne fut pas une colonie de peuplement mais une colonie d'encadrement. Certes, la mythologie du colon défricheur eut ses adeptes et ses discoureurs ; le colon est décrit en termes plus emphatiques que lyriques comme un « être supérieur » : « Le cultivateur colonial a le cerveau plus développé que son émule d'Europe. Il est mieux armé pour la lutte pour l'existence. C'est un caractère, un fils légitime de la Nature. C'est l'homme dans son plus large épanouissement ¹⁷. »

Mais, avec son climat tropical et la riziculture dominante dans des deltas densément peuplés, l'Indochine n'offrait rien de comparable à l'environnement méditerranéen, même celui de la Mitidja. Aussi, l'idéal du soldat laboureur exalté par Bugeaud achoppait sur un milieu écologique et culturel totalement différent. Les colons, agriculteurs ou planteurs, existèrent bien, mais ils s'adaptèrent à l'Indochine pour n'être plus, sauf exception, que des entrepreneurs de culture qui souvent ne résidaient pas sur leurs concessions. Les Français qui émigraient – on disait les expatriés – étaient des fonctionnaires (civils et militaires), des négociants ou leurs employés. Lorsque les soldats et les marins se faisaient

démobiliser sur place, il s'agissait pour beaucoup d'entre eux d'un transfert de fonction (police, douanes) ou d'un passage dans la catégorie des employés de commerce, des surveillants de plantation ou des contremaîtres d'usine.

Les colons contre l'administration

D'une manière générale, les « colons » avaient pour bête noire l'administration et ses fonctionnaires. Ils leur reprochaient d'être trop nombreux et d'engloutir des sommes d'argent qui auraient pu être consacrées à l'équipement économique de la colonie. Ce qui se passait en Indochine ne faisait que reproduire les contradictions entre l'État et les individus, l'administration et les particuliers. Dès le début de l'établissement des Français en Cochinchine, l'amiral-gouverneur de La Grandière exprimait ainsi son dédain : « Il faut être ici et les entendre dans leurs prétentions, leur arrogance, pour être à même de les juger. Leur insolence et maladresse, leur outrecuidance et mauvaise foi auraient fait perdre patience au bon Dieu. Nous n'avons pas un homme honorable, pas un dans tous les négociants de la Cochinchine. C'est triste à dire mais c'est vrai¹⁸. »

Par la suite, les conflits ne cessèrent pas. On en trouve les échos et les éclats dans les sessions du Conseil colonial de la Cochinchine, organe consultatif, forme d'un parlementarisme « colon » et surtout tribune d'expression que de nombreux gouverneurs cherchèrent à contenir. L'existence de ce lieu de contestation des décisions gouvernementales, où l'on s'attaquait parfois même aux personnes des gouverneurs et des administrateurs, encouragea sans doute une opinion indigène méridionale à fronder l'autorité coloniale. Par ailleurs, les colons possédaient une presse qui ne ménageait pas les fonctionnaires : *La Volonté indochinoise* du marquis de Montpezat, *Le Colon tonkinois* de Tirard, *Le Paysan de Cochinchine* de P. Chêne polémique fréquemment et s'en prenaient parfois aux gouverneurs généraux, surtout lorsque leur appartenance politique, telle celle du socialiste Alexandre Varenne, déplaisait. A l'origine de ces affrontements, il y avait le fait que l'administration était le régulateur des relations entre les « colons » et les indigènes et s'opposait souvent aux abus des premiers. Mais l'inverse était également vrai.

Les colons s'opposèrent aussi aux puissances financières, plus précisément à l'institution bancaire privilégiée : la Banque de l'Indochine. La monoculture du riz dans l'Ouest cochinchinois, les cultures de plantations (hévéas, café, etc.) ne durent leur essor et leur prospérité, dans les années vingt, qu'à un endettement massif. La crise économique révéla à l'opinion publique que le plus important créancier des riziculteurs et des planteurs était la Banque de l'Indochine, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de sa filiale, le Crédit foncier d'Indochine. La saisie des plantations d'hévéas de Mme de la Souchère en 1932 souleva l'indignation des petits et moyens planteurs contre la puissance des banques. La stabilisation de la piastre indochinoise en 1931, c'est-à-dire

le rattachement de la monnaie indochinoise à l'étalon-or avec la fixation du taux de change à 10 francs pour 1 piastre, cristallisa un conflit latent entre les colons et la Banque de l'Indochine. Les riziculteurs qui vendaient difficilement leur riz à cause de la baisse des cours considéraient que cette mesure allait aggraver leurs difficultés et accentuer leur déchéance. Ils associèrent la Banque de l'Indochine et le gouvernement général dans une même réprobation. Des attaques de la presse, des manifestations de rue traduisirent le mécontentement des gros riziculteurs français et vietnamiens unis dans un même élan de classe. Certains pamphlétaires allèrent même jusqu'à brandir la menace de la sécession et de l'autonomie de la Cochinchine.

Mais, au-delà de ces conflits, le fonctionariat eut aussi un impact « positif »... Travailler dans l'administration était l'idéal d'une partie de la jeunesse indochinoise instruite. Pour les Européens, il y avait les avantages liés aux soldes : le fameux « supplément colonial » (sept dixièmes de la solde de présence brute) qui doublait la solde métropolitaine était le privilège essentiel, mais non l'unique. Jusqu'en 1926, une indemnité de perte au change compensait les fluctuations du cours de la piastre. Les congés périodiques en métropole, les conditions de logement, le statut social furent autant d'éléments qui accentuèrent la disparité de statut, de rémunération et de niveau de vie avec les fonctionnaires indigènes, y compris ceux qui servaient dans les cadres européens ; par exemple, ceux des travaux publics percevaient des soldes fixées aux dix dix-septièmes de celles des Européens¹⁹. Ce fut là, au fur et à mesure de l'émergence d'une classe moyenne indochinoise, l'origine de la revendication d'un traitement d'égalité entre diplômés et non-diplômés occupant des fonctions identiques.

La différenciation des couches sociales françaises provenait non seulement du poste occupé dans une profession ou une institution, des revenus et de la fortune, mais aussi de l'origine ethnique. De ce point de vue, les originaires des établissements français de l'Inde et des îles (Réunion et Antilles) et les métis franco-indochinois, dits encore Eurasiens, formaient une autre composante de la citoyenneté française.

Les natifs de l'Inde, auxquels était attribué le terme générique de « Pondychériens », étaient arrivés très tôt en Indochine. En matière de francité, ils avaient une antériorité historique qui fit répliquer par l'un d'eux à un magistrat, d'origine corse, du tribunal de Saïgon : « Monsieur, nous étions français cent ans avant vous ! » Leur familiarité avec les techniques ou des procédures de travail françaises les désignaient pour remplir certains emplois, notamment dans l'administration. La police, les douanes et régies, les tribunaux (greffe, avocature et même magistrature), le Trésor, les services de comptabilité des administrations ou des sociétés d'affaires avaient chacun un contingent de « Pondychériens ». Il ne faut pas les confondre avec les ressortissants de l'Inde anglaise, sujets de Sa Majesté britannique adonnés aux commerces des textiles et de l'argent, comme la caste des *chettys* ou *chettians* ; ceux-là portaient le nom générique de « Malabars ».

La concentration des citoyens français de l'Inde en Cochinchine leur conférait un poids important dans les diverses consultations électorales (municipales, Conseil colonial, législatives). Le député de la Cochinchine E. Outrey fut même accusé par ses adversaires de devoir son mandat aux suffrages des Indiens qu'il aurait récompensés avec maintes faveurs. Qu'il s'agisse de calomnie de candidats battus (prêts eux-mêmes à bénéficier des mêmes votes) ou de vérité, l'important n'était pas là. Il était dans la perception qu'avaient les Vietnamiens de la disparité de statut et de droits entre eux et ceux qu'ils jugeaient comme des colonisés, auxquels ils niaient une supériorité qu'ils voulaient bien reconnaître, à la rigueur, aux Européens. Enfin, l'appréciation portée, surtout par les Vietnamiens, sur les Noirs, jugés moins civilisés, est clairement exprimée par M. Do Huu Thinh au ministre des Colonies (lettre du 31 mai 1931) : « Nous venons d'apprendre avec étonnement qu'un administrateur d'Indochine d'origine de race noire va être nommé gouverneur chez nous [...]. Ce serait impolitique de l'imposer aux populations annamites qui s'inclinent devant la supériorité de la race blanche et encore, mais jamais les hommes de couleur des autres colonies, [...] des fonctionnaires mulâtres ou nègres seront toujours mal accueillis en Indochine²⁰. »

Les métis franco-indochinois n'étaient pas une composante allogène de la population française. Ils étaient issus de mariages légitimes – c'était la minorité – ou enfants naturels – c'était la majorité – et souvent abandonnés par leurs pères français. Ceux-ci, inconnus ou connus, rentraient dans leur patrie sans se préoccuper du sort de leurs rejets. Dans ce cas, métis et métisses grandissaient en milieu indigène dans la famille maternelle lorsqu'il y en avait une et devenaient en fait vietnamiens, cambodgiens ou lao sans perdre complètement le stigmate défavorable de leur double origine. Déracinés ou tiraillés entre deux cultures, les métis sans famille sombraient dans la délinquance : vols, prostitution, vagabondage. A partir de 1907 et progressivement, les orphelins identifiés comme eurasiens furent pris en charge par des associations privées laïques ou confessionnelles. Celles-ci veillèrent à ce que soient données aux métis une éducation décente et une instruction minimale de type européen. Le but de ces organismes charitables était l'intégration des métis dans la société coloniale. Excepté quelques cas dans l'administration, voire dans les professions libérales, l'insertion des métis dans la société fut conçue comme l'accession à une position d'encadrement subalterne : l'Armée et la Marine, les emplois de surveillants de plantations, de contremaîtres des travaux publics, la police et la chiourme, mais également d'autres occupations tertiaires s'ouvrirent aux Eurasiens. L'École des mécaniciens de la Marine à Saïgon, puis l'École des enfants de troupe de Dalat furent spécialement créées pour les accueillir. Les métis étaient conscients de l'ambiguïté dans laquelle les plaçait leur double origine, conscients de n'être pas des citoyens français à part entière. Leur volonté d'intégration au groupe dominant accentuait la distance qui les séparait des dominés et aggravait leur rejet par ces derniers. Victimes d'un double racisme, ils étaient souvent racistes eux-mêmes. Sans doute les métis étaient-ils

perçus différemment selon la société indochinoise où ils vivaient : les préjugés contre eux étaient plus vigoureux chez les Vietnamiens que chez les Lao ou les Khmers. L'évolution historique des possessions françaises d'Indochine, la faiblesse du peuplement européen ne permirent pas aux Eurasiens de devenir une composante permanente et durable du peuplement de l'Indochine, contrairement aux sang-mêlé des îles de l'océan Indien, des Caraïbes et de l'Amérique espagnole. Ils étaient appelés à se fondre dans les populations indochinoises ou dans celle de la métropole²¹.

L'humiliation

Les rapports et les contradictions internes de la collectivité française se développaient « sous l'œil des Barbares », selon l'expression de Claude Farrère. Très tôt les Vietnamiens, les Cambodgiens, les Lao... se rendirent compte qu'ils n'avaient pas en face d'eux un bloc monolithique : les maîtres n'avaient pas seulement des faiblesses, ils s'opposaient aussi sur des enjeux économiques, politiques, religieux et personnels, soit autant d'opportunités à saisir par les colonisés pour contester leur pouvoir, pour résister ou combattre leur domination.

C'est un fait capital parce que la société globale dans l'Indochine française fonctionnait essentiellement autour de l'axe relationnel colonisateurs-colonisés, même si, dans l'espace diversifié de l'Union indochinoise, les relations de groupes à groupes, d'individus à individus ne furent pas identiques ni immuables. A la base des rapports franco-indochinois, il y avait une philosophie de l'histoire, des images et par conséquent des stéréotypes chez les colonisateurs. Certes, ils ne déterminaient pas tous les comportements collectifs ou individuels de manière intégrale, mais ils les imprégnaient à des degrés divers quand ils ne les dictaient pas. Les Français étaient en Indochine pour apporter la civilisation moderne à des peuples attardés. Ce credo explicité par le fameux discours de Jules Ferry du 28 juillet 1885 sur le « mandat civilisateur » était le code du comportement colonial. Cependant, cet article de foi était conjugué sur des modes différents selon ceux qui le professaient et ceux à qui il était destiné. Ainsi le Lao apparaissait-il insouciant et jouisseur, le Cambodgien passif et peu délié, l'Annamite intelligent, orgueilleux et dissimulé, le Chinois actif et roublard, le Malabar fourbe. Quelles que fussent les variantes de cette typologie, elles tendaient toutes à placer les Asiatiques dans une position inférieure qui justifiait la tutelle française. Bazin, recruteur de la main-d'œuvre pour les plantations méridionales, qualifiait les coolies de grands enfants crédules et imprévoyants. Et les résidents supérieurs de France en Annam ou au Cambodge ne traitaient-ils pas les souverains « protégés » et leur entourage en gamins capricieux ou sans caractère ? « Ce petit con », disait le résident supérieur de France de l'empereur Zuy Tan. Un quart de siècle plus tard, l'amiral Decoux disait avec mépris : « Tous les princes annamites sont faits du même tabac. » P. Pasquier fut un des rares à admirer le caractère des hauts mandarins de Huê, les autres

représentants de la France considéraient les mœurs des cours royales comme un tissu de fantaisies ou un imbroglio d'intrigues méprisables. La journaliste Andrée Viollis, qui accompagnait le ministre des Colonies Paul Reynaud en 1931, rapporte que le Premier ministre de la cour de Huê, S.E. Nguyen Huu Bai, se vit refuser l'accès au wagon des officiels et dut monter dans celui des journalistes²².

Certes, « le Français qui débarque en Indochine est le plus souvent décidé à être dans les meilleurs termes possibles avec les Annamites. Ce n'est que petit à petit, de petits malentendus en petits malentendus qu'il arrivera à l'isolement, à la séparation d'avec le monde annamite ; mais en même temps que tout semble le conduire vers cette séparation tout l'en éloigne. Au pire, s'il ne connaît guère du peuple annamite que les *nhaquês*, les *beps*, *boys*, *coolies*, secrétaires et commerçants, rien que des serviteurs dont il est le maître, il s'aperçoit vite que c'est tout un monde avec qui il est facile de s'arranger : Français et Annamites constituent alors pour lui deux mondes à part où chacun se défend ; deux mondes séparés par un fossé mais on ne s'en veut pas et même on s'entend assez bien. Le problème des contacts ne se pose pas [...] »²³.

Ce texte émane d'un chrétien qui plaide pour un rapprochement et pour l'amitié entre les individus, tout en soulignant parfaitement la nature des relations colonisateurs-colonisés : ceux de maîtres à serviteurs. Les jeunes Vietnamiens qui faisaient leurs études en France observaient le changement progressif de ton et d'attitude des Français avec lesquels ils voyageaient au retour : après le franchissement de la mer Rouge, les Français prenaient plus de distance vis-à-vis des Indochinois et progressivement le tutoiement remplaçait le vouvoiement. Ce tutoiement pouvait être utilisé quotidiennement à l'égard de n'importe quel indigène, qu'il fût tireur de pousse ou médecin. Ce n'est qu'en 1941 que le gouverneur général Decoux décréta officiellement l'interdiction du tutoiement vis-à-vis des Indochinois.

La logique des rapports coloniaux favorisait l'arbitraire et la brutalité des comportements envers les indigènes, qu'il s'agisse de coolies, de paysans, d'ouvriers ou de travailleurs en col blanc, un Européen pouvait se croire autorisé à frapper, parfois mortellement, un travailleur qu'il jugeait paresseux ou indocile, un quidam qui ne lui avait pas cédé le passage assez vite ou qui lui refusait sa place de cinéma mieux située face à l'écran. La chronique est assez fertile en incidents et même en crimes qui illustrent de manière tragique et révoltante la nature des rapports entre Français et Indochinois, en dépit des conseils aux candidats émigrants voulant devenir colons au Tonkin à qui il était recommandé de bien traiter la main-d'œuvre « docile et laborieuse » et de « la payer régulièrement²⁴ ». L'avocat G. Garros, père du célèbre aviateur, décrit le cas de figure où les fermiers d'un colon ont pris la fuite : « L'Européen dans son dépit légitime déclarera la guerre à son voisinage indigène. Quelquefois même – cela s'est vu – son chassepot partira tout seul, atteignant à l'horizon de son domaine un paisible *ta-dien* (fermier) qui passait, lequel n'avait apparemment d'autre tort que de paraître maraudeur au seigneur

de l'endroit : une vie humaine de sacrifiée ? Intervention judiciaire, homicide par imprudence, huit jours de prison, loi de sursis : l'Européen reparaît le lendemain et reprend les occupations et son fusil. L'Annamite ne comprend pas cette solution²⁵. »

Vingt ou vingt-cinq ans plus tard, les annales judiciaires rapportaient encore des faits identiques sur les plantations d'hévéas par exemple, ce qui motive, en novembre 1936, l'intervention du procureur général Dupré qui adresse une circulaire au juge de paix de la province de Bien Hoa : « Il importe de réprimer sans faiblesse les actes de brutalité des assistants européens des plantations sur les coolies. Ces actes sont trop fréquents [...]. L'action colonisatrice, pour être viable et féconde, doit être exercée dans le sentiment de la dignité humaine [...] »²⁶. » Et, en 1926, le gouverneur général Varenne recommandait de « traiter les Annamites avec des égards²⁷ », tandis qu'en 1933 le ministre des Colonies Albert Sarraut insistait sur l'équité des peines de justice appliquées aux colonisés et aux colonisateurs : « Attention aux verdicts de race²⁸ ! »

Heureusement, les Français n'exerçaient pas tous ni de façon permanente un pouvoir abusif ou tyrannique sur les indigènes. Ni leur mentalité ni les circonstances ne se prêtaient à la généralisation de la violence et du despotisme. Il faut relativiser la littérature polémique anticolonialiste qui, par ailleurs, fondait ses dénonciations sur des faits réels. Dans des couches de la population de statut équivalent (gros propriétaires fonciers, membres des professions libérales...), il pouvait y avoir rencontre entre des Français et des Indochinois pour des motifs professionnels, par convergence d'intérêts ou encore par obligations mondaines. Mais, là encore, souvent, le « courant ne passait pas » et on se bornait à un échange de politesses et de banalités. Un jeune collégien vietnamien avait observé que ses enseignants français et vietnamiens se disaient « bonjour, au revoir » et ne se fréquentaient pas²⁹. Un avocat vietnamien, catholique, ayant lui-même de bonnes relations avec les Français, dépeint la situation dans le Cercle franco-annamite de Longxuyen (Cochinchine) que fréquente l'élite provinciale : « Annamites et Français s'y mêlent les uns aux autres. Mais s'il y a des outsiders, les groupes se forment. Il conviendrait dans ces cas-là que les Français ne restent pas sur la réserve et fassent, les premiers, des avances aux Annamites que leur timidité et leur situation relativement inférieure tiennent sur une certaine défensive. »

Mais, dans la même ville, le docteur Duong Van An, qui entretient lui aussi de bonnes relations avec les Français « évolués », se heurte pourtant à des Français de condition subalterne. Et l'ex-conseiller colonial Dang Van Zan, le plus gros propriétaire de la province (huit mille hectares de rizières), exprime ses griefs contre la conduite des fonctionnaires subalternes français vis-à-vis de la population annamite. On était pourtant en 1943³⁰.

Tout en faisant la part des choses, précaution indispensable ici, on peut se référer à des œuvres de la romancière française Marguerite Duras, qui capte avec exactitude la position des Européens dans la société coloniale

et la nature des relations entre la minorité dominante et la majorité dominée ; *L'Amant*, notamment, met en scène la relation amoureuse entre une Européenne et un Asiatique qui est une transgression du code de conduite coloniale

Dans un autre registre, le film *Indochine* de Régis Warnier présente, à travers une intrigue mélodramatique non dénuée d'exagérations ou de fausses notes, une peinture assez exacte de l'Indochine coloniale.

Individuellement, des Français n'observèrent pas la règle tacite de la séparation avec les Indochinois. Il s'agissait d'hommes qui avaient pris femme parmi les indigènes, ce qui leur permit de pénétrer en milieu indochinois, même si ce n'était pas le cas de tous ceux qui prenaient une épouse ou une concubine locale. Une idée répandue en Indochine considérait que la venue des femmes françaises dans la colonie était un obstacle à la communication et un facteur de coupure entre les Européens et les Indochinois. En sens inverse, on avait tendance à imaginer que la femme indochinoise, épouse légitime ou concubine (la *congai* vietnamienne : exemple notable de la connotation péjorative d'un mot neutre qui désigne une personne de sexe féminin ou une fillette. Il en va de même du terme *nhaquê* : campagnard, utilisé comme le mot « bougnoule » en Afrique du Nord), constituait un intermédiaire entre communautés. La reproduction d'un ménage ou d'une famille européenne n'était qu'une raison seconde et supplémentaire de la ségrégation coloniale. Toutefois, les unions mixtes ne signifiaient pas nécessairement le rapprochement entre les communautés, ne serait-ce que parce qu'elles obéissaient à la logique générale des rapports coloniaux.

Au Tonkin, Amédée Clementi avait fondé, dans les années vingt, avec son épouse et collaboratrice tonkinoise, le journal *L'Argus indochinois* (environ deux cents numéros) qui attaquait le colonialisme et prônait ouvertement l'indépendance des « Annamites ». Il ferma son journal et se retira à Thai Binh où le couple fut assassiné en 1945³¹. En Cochinchine, le colon breton Le Nestour retiré dans son île de la Tortue fut le gardien du brevet d'un génie villageois dont les autorités françaises voulurent s'emparer parce que la commune avait choisi pour génie protecteur un résistant à la conquête française. Le Nestour passa sa vie à guerroyer contre l'administration et à défendre les paysans de son voisinage.

C'était souvent l'idéologie ou la politique qui fournissait un terrain d'entente et de coopération entre colonisateur et colonisé. Un jeune Vietnamien qui fit sa scolarité secondaire au collège de Quy Nhon (Centre-Annam), à la fin des années vingt, détestait M. Gabriel, son professeur de mathématiques, qui avait traité les Annamites de « sale race » mais il aimait, comme tous ses camarades, M. Mariani qui enseignait l'histoire et qui, membre de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, exaltait la Révolution de 1789, le renversement du despotisme monarchique et la souveraineté populaire. L'heure du cours d'histoire était attendue avec impatience et « nous l'écoutions, passionnés³² ».

La franc-maçonnerie fut aussi un lieu de rencontre et d'interactions culturelles entre des Français et des Vietnamiens appartenant à la

bourgeoisie : entre autres Nguyen Phan Long (leader du Parti constitutionnaliste et directeur du journal *Le Flambeau d'Annam*), Tran Trong Kim (inspecteur de l'enseignement primaire vietnamien, historien et chef du gouvernement indépendant après le 9 mars 1945) en firent partie. En 1927, la loge la Ruche d'Orient de Saigon estime qu'il faut instituer l'égalité des droits entre Vietnamiens et Français et faire participer les premiers à l'administration de leur pays car il faut que les maçons préparent l'évolution politique, « donc la [cette évolution] conduire pour qu'elle ne nous dépasse pas, ne nous écrase pas en nous dépassant ³³ ». L'historien des sociétés secrètes annamites G. Coulet entrevoyait une coopération féconde de celles-ci, débarrassées de leurs objectifs comploteurs, avec la franc-maçonnerie ³⁴. De 1925 à 1940, des Vietnamiens commencent à être admis dans les loges maçonniques. Deux loges, Confucius et Kong phu tseu, sont même composées de Vietnamiens seulement et doivent affronter l'hostilité de l'administration et des loges françaises qui craignent qu'elles ne deviennent des foyers d'opposition à la domination française. De nombreux frères maçons rallieront la révolution de 1945, parmi eux l'avocat Trinh Dinh Thao et le docteur Pham Ngoc Thach sont les plus connus ³⁵. Pendant la même période, un avocat de Saigon, M^e Monin, édita un journal favorable aux nationalistes annamites. Il eut pour associé André Malraux ³⁶. Le journaliste Ernest Babut, adhérent de la SFIO, membre de la Ligue des droits de l'homme, milita en permanence contre les excès du régime colonial, aux côtés de Phan Chu Trinh et d'autres nationalistes. Dès 1945, il prit parti pour la République démocratique du Vietnam dont il avait fait la connaissance du président Ho Chi Minh, à Paris, dans les années vingt. Pour cela, il fut en butte à la colère et au harcèlement des coloniaux de Hanoi dans cette période après avoir été emprisonné sous le gouvernorat de l'amiral Decoux (1941-1945).

La période du Front populaire fournit l'occasion pour des hommes de gauche français de coopérer avec les révolutionnaires vietnamiens. L'écrivain vietnamien Nguyen Cong Hoan évoque la solidarité active de Bréant, directeur de l'école française de Nam Dinh et « camarade » de la Fédération socialiste SFIO du Tonkin, lorsqu'il eut maille à partir avec la Sûreté et le magistrat de la ville ³⁷. Ganofsky, qui fut le gérant du journal *La Lutte* à Saigon, avait été révoqué de son poste d'instituteur et finit ses jours dans une paillote dans le plus complet dénuement. Il n'y eut que quatre Français dans le cortège l'accompagnant au cimetière. C'est dire que les Français qui avaient choisi de transgresser les barrières invisibles qui séparaient les colonisateurs des colonisés étaient des marginaux, des réprouvés qui étaient montrés du doigt pour avoir trahi la communauté d'intérêts et la cohésion morale des colonisateurs.

Les colonisés

L'Union indochinoise rassemblait dans ses frontières politiques et administratives une population pluriethnique et pluriculturelle. Le passé de ces peuples et leur organisation sociale les rendaient plus ou moins réceptifs aux apports de la nation dominatrice. Par conséquent, les sociétés vietnamienne, cambodgienne, lao et les ethnies minoritaires ont évolué à un rythme inégal pendant la période coloniale.

Une mosaïque ethnique

Les Vietnamiens, en dépit de la division de leur espace géopolitique en trois ky (Cochinchine, Annam, Tonkin), firent preuve du dynamisme démographique qui les caractérisait déjà, entraînant une volonté d'expansion géographique. Celle-ci, stimulée et même organisée par les Français, permit aux Vietnamiens de s'installer au Cambodge (193 926 en 1939, sur 3 049 524 habitants)³⁸ et au Laos par milliers, regroupés dans les villes et travaillant dans les entreprises minières et forestières ; de même qu'ils se déplacèrent par dizaines de milliers du Tonkin et du Nord-Annam en Cochinchine et même en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. Ces migrations faisaient partie de la division du travail introduite par l'économie coloniale, certes, mais qui était l'extension à tout le territoire de la péninsule d'un fait antérieur illustré par la présence de nombreuses communautés chinoises. C'est aussi pendant la colonisation que les Vietnamiens amorcèrent ou accentuèrent leur installation permanente sur les hautes terres du Tonkin (moyenne région) et du Centre-Annam (hauts plateaux) et achevèrent leur colonisation du Transbassac. La migration de paysans, de pêcheurs ou d'une main-d'œuvre de coolies de plantations était certes indicative d'un surpeuplement, mais aussi d'une aptitude à s'adapter rapidement à une discipline et à une technique de travail nouvelle dans l'agro-industrie de l'hévéa ou dans l'exploitation minière de l'étain. Mais les Vietnamiens fournirent également une main-d'œuvre de « cols blancs », de l'administration au négoce, prouvant ainsi qu'ils étaient plus rapides (ou du moins qu'ils les avaient précédés) que les Khmers ou les Lao dans l'apprentissage de la sténodactylographie, de la comptabilité moderne, de la télégraphie sans fil ou de la conduite automobile. Ils étaient les « Pondychériens » des autres Indochinois.

Face à la nature industrielle des Vietnamiens, qui leur permettait (car il ne s'agissait plus dans ce cas de conquête militaire) de s'imposer comme des hôtes indispensables à la bonne marche de l'économie et des institutions, les Lao faisaient preuve d'une hospitalité tolérante ou insouciant. Mais les Khmers adoptaient le repli défensif d'un peuple qui avait connu l'étiollement de sa puissance matérielle et politique depuis le XV^e siècle. Ils faisaient montre d'une susceptibilité, voire d'une hostilité, capable de dégénérer en agressivité meurtrière. Dans la Cochinchine, qui avait été naguère un territoire khmer, les Cambodgiens ne cessèrent pas de reculer

devant la colonisation vietnamienne : ils n'étaient plus que 330 106 en 1940. Fortement groupés encore dans certaines provinces (Travinh, Chaudoc, Rachgia), ils n'avaient pu empêcher ailleurs une forte érosion de leur position. Ils avaient été éliminés de leurs terres, réduits à l'état de fermiers au service des propriétaires vietnamiens ou contraints à l'errance. Une révolte de Cambodgiens du village de Ninh Thanh Loi (Rachgia), en 1928, témoigne de leurs griefs contre les Vietnamiens et d'autres incidents et heurts jalonnèrent les relations interethniques en Cochinchine. Il ne manquait que l'existence d'États nationaux et d'idéologies nationalistes pour conférer une ampleur et une gravité à des conflits jusqu'alors localisés et épisodiques de la période coloniale.

La présence française tira bénéfice de ces cohabitations plus ou moins conflictuelles : les 80 000 Cambodgiens de la province de Travinh constituaient un « élément de stabilité et de paix », écrivait l'inspecteur administratif Renou en 1943, ajoutant : « Il n'y a pas de trouble communiste. » Ailleurs, c'est-à-dire sur les hauts plateaux de l'Annam ou dans la haute région tonkinoise, les Rhadé, les Hmong, les Tay, les Nung furent constitués par l'administration coloniale en gardiens de la stabilité et de l'ordre. Le centre de la péninsule était un domaine presque vierge ; les derniers relevés cartographiques de la période coloniale portent encore les taches blanches de l'inexploré et de l'insoumis. En 1934, le camp Le Rolland, poste avancé de la pénétration française, est attaqué par ceux que l'on appelait – d'un terme péjoratif – les « Moï ». En 1937, d'autres « Moï », sous la direction du sorcier Sam Bram, se révoltèrent ; une colonne mobile de répression parcourut la région de Pleiku. Tantôt insoumises, tantôt pacifiées et christianisées, ces régions furent le terrain d'aventure d'un nommé Charles David, baron de Mayréna, qui, le 3 juin 1888, se proclama roi des Sedangs sous le nom de Marie I^{er}. Ainsi, le Centre fut le domaine réservé des évangélistes chrétiens qui se heurtèrent à l'administrateur Léopold Sabatier, soucieux de préserver l'intégrité territoriale et culturelle des « Moï » contre les convoitises des colons et des missionnaires catholiques³⁹.

Pour les Européens, les femmes aux seins nus, les totems et les sorciers étaient une source d'imaginaire insolite ou nostalgique, une sauvagerie ingénue et libre qui contrastait avec la culture policée et raffinée des peuples des plaines. Les jeunes officiers qui furent en poste dans la haute région tonkinoise éprouvaient, comme ceux du désert saharien, une sensation de liberté, celle de ne plus être soumis aux interdits de leur société, d'être considérés comme des seigneurs⁴⁰. J. Ajalbert a transcrit avec justesse ce que pouvait ressentir un Européen « en pleine nature » indochinoise : « J'imagine que c'est, surtout, d'être allégé du fardeau compliqué de la vie européenne, d'échapper aux contraintes sociales, de se croire son maître, de connaître une indépendance insoupçonnée, aussi l'orgueil de quelque danger, la découverte de soi-même par la nécessité de l'initiative personnelle, la fierté de se situer à part, en marge de son temps [...] »⁴¹. » Si les divisions ethniques favorisaient les Français, ceux-ci étaient divisés sur l'attitude à adopter envers les uns et les autres. Certains

Français préféraient le tempérament des Lao et des Khmers qu'ils jugeaient moins « coincés » que celui de leurs voisins ; d'autres ne cachaient pas leur préférence pour les Vietnamiens considérés comme plus intelligents, plus rationnels et plus industriels que les autres Indochinois. Cette opinion est exprimée, de façon significative, par l'écrivain J. Marquet dans son livre *Les Cinq Fleurs. L'Indochine expliquée*. Inspiré par *Le Tour de France de deux enfants* et publié par la direction de l'Instruction publique en Indochine à Hanoi, en 1928, ce livre ne met en scène que des Vietnamiens et exalte leur dynamisme. Si Marquet célèbre la puissance tutélaire de la France et la *pax gallica*, il rappelle aussi l'existence des héros nationaux viets : les sœurs Trung, Tran Quoc Tuan, Le Loi et Dinh Bo Linh.

Les Chinois représentaient la sixième composante de la pluri-ethnicité. Établis depuis longtemps dans la péninsule, dénombrés à 326 000 en 1940⁴², ils occupaient les « créneaux » professionnels laissés libres par les indigènes : commerce intérieur et extérieur, culture du poivre, cultures maraîchères, exploitation des mines de zinc, d'étain, de charbon, certains secteurs de l'artisanat ou des services urbains (ouvriers des rizeries de Cholon, dockers à Haiphong). Ce qui amenait Georges Groslier, l'artisan de la renaissance des arts traditionnels cambodgiens, à s'inquiéter : « Depuis ces temps anciens, tout le commerce du Cambodge demeura entre des mains chinoises et aujourd'hui [en 1925] un magasin khmer, même à Phnom Penh, est à peu près introuvable⁴³. »

Omniprésents au Tonkin, au Cambodge et au Laos, les Chinois participèrent à la colonisation de la Cochinchine au XVII^e siècle : Cholon (Kwoon Loon, « le Grand Marché ») ainsi que le port de Hatien (sur le golfe du Siam) furent leurs créations. Ils préservèrent leur ethnicité par endogamie, mais ils se mêlèrent aussi, par des unions mixtes, avec les populations locales⁴⁴. Les positions qu'ils avaient acquises provenaient essentiellement de carences sur certains secteurs d'activité. Les négociants européens de Cochinchine se résignèrent finalement à travailler avec eux, qu'ils appelaient « nos ennemis indispensables ». Toutes les sociétés de négoce ou d'industrie européennes employaient des compradors chinois, intermédiaires obligés pour mettre sur pied un réseau de clientèle indigène et pour traiter les affaires avec elle. A Saigon, le comprador de la Banque de l'Indochine, Yip Pak Hung, avait « dix femmes et trois Citroën ».

La population chinoise en Indochine française était évaluée à 293 000 personnes en 1921, à 418 000 en 1940. En dépit de ralentissements ou de reculs liés à la conjoncture économique et politique régionale, le *trend* des flux migratoires était ascendant. Ces données qu'il convient d'accueillir avec réserve, représentent un pourcentage relativement faible de la population totale, mais l'importance des communautés chinoises en Indochine doit être évaluée à l'aune des rôles qu'elles jouaient dans l'économie.

La division du travail en fonction de l'appartenance ethnique facilitait la cohabitation quotidienne ; de façon familière, les Vietnamiens avaient

transformé l'appellation *khach tru* / l'hôte immigrant – qui désignait les Chinois – en *khach chu* / l'oncle invité. Les relations, paisibles dans l'ensemble, étaient rompues épisodiquement par des heurts sans conséquences extrêmes. La chronique journalistique et officielle n'a retenu que les affrontements violents entre Vietnamiens et Chinois dans un quartier de Haiphong en 1927, au sujet d'une contestation de voisinage. La grande majorité des conflits étaient essentiellement des contestations entre employeurs et employés, commanditaires et commandités semblables à ceux qui opposaient Chinois aux Chinois, Vietnamiens aux Français, Vietnamiens aux Vietnamiens sur ce terrain.

L'esprit d'entreprise des Chinois stimula ceux des Indochinois les plus actifs et les plus ambitieux, c'est-à-dire les Vietnamiens. Chez ces derniers, on vit poindre un nationalisme économique à l'encontre des Chinois dont le coup d'envoi fut donné en 1919 en Cochinchine. Ce n'est pourtant qu'en 1976 que le mouvement pour soustraire l'économie vietnamienne au contrôle des Chinois prendra une tournure radicale après que Ngo Dinh Ziem lui-même aura échoué en 1956.

Les Français conquièrent donc une Indochine où cohabitaient, séparés ou imbriqués, des peuples différents par leur importance, leur dynamisme et leurs ambitions. Le côté numérique importait moins que les positions stratégiques qu'ils occupaient sur le territoire (zones frontières ou zones pionnières), dans l'économie ou l'administration. Le système de relations interethniques, associé au rapport des forces, fut un des facteurs qui réglèrent la marche du destin des peuples indochinois. Les colonisateurs ne modifièrent pas de façon fondamentale l'échiquier ethnique, mais ils s'assurèrent le contrôle de ses pièces et s'impliquèrent dans le jeu existant. La « paix française » ajourna le règlement des contentieux indo-chinois tout en alimentant ceux-ci.

Les paysans

Instrument essentiel de la production et source principale de la richesse, la terre était le critère éminent du statut social. Elle était le terrain d'implantation de l'organisation sociale primordiale et dominante : le village. Le village vietnamien avait une organisation politique fortement intégrée, un territoire nettement délimité. Le village cambodgien ou lao avait un tissu plus lâche. Mais tous furent inévitablement les points névralgiques de l'impact de la politique coloniale et sujets à des transformations qui, pour être lentes, n'en furent pas moins profondes.

Contrairement à ce qu'ont imaginé des auteurs nationalistes et comme l'ont cru certains Français, la commune vietnamienne n'est pas alors une démocratie villageoise. Oligarques et gérontes détenaient le pouvoir au sein des communes pour réguler les rapports sociaux entre inscrits et non-inscrits à leur profit et pour négocier les relations avec le gouvernement impérial. Au reste, l'inégalité des rapports internes n'avait d'importance que pour des Français imbus des idées démocratiques. Si la commune fonctionnait de manière à asseoir le pouvoir des uns sur les

autres, avec ses privilèges et ses abus, il impliquait aussi des devoirs : pour le meilleur et pour le pire, les dépendants et les faibles n'étaient pas abandonnés. Le patronage cambodgien, où les villageois étaient sous la protection d'un prince, était un dispositif analogue. Un mandarin subalterne (*trihuyen*) expliquait les effets inégaux de la grande crise économique en rappelant : « Ce qui atténue la misère, c'est que le bon paysan annamite ne refuse pas le bol de riz au parent le plus pauvre⁴⁵. » A la même période, des citadins locataires à Saïgon demandaient à leur propriétaire un moratoire des loyers et de leurs arriérés en invoquant une solidarité (ou plus exactement une indulgence) propre aux concitoyens d'une même commune⁴⁶.

Pour l'heure, des officiers français, nourris d'humanités classiques, furent séduits par l'analogie historique avec *La Cité antique* que Fustel de Coulanges venait d'analyser récemment avec tant de talent. Mais, surtout, la commune offrait un instrument idéal pour la pratique administrative. Avant qu'E. Luro ait théorisé cette dernière dans ses cours pour les stagiaires de l'administration, le commandant d'Ariès avait écrit, en décembre 1861 : « Celui-ci [le village] absorbe en lui l'individu pour ne laisser subsister que l'Être collectif et c'est par ce fait, à mon sens, très remarquable et très important, que s'explique le rôle que joue le village dans l'Administration annamite⁴⁷. »

Les Français érigèrent en responsable et instrument de leur administration un notable mineur, ayant un rôle essentiellement exécutif : le *ly truong*. Derrière celui-ci se dissimulaient les « grands notables », détenteurs de l'autorité morale et/ou du pouvoir social réel. Au Cambodge le traditionnel *mesrok* devint le *mekhum*⁴⁸. Ce dernier, comme le *ly truong* vietnamien, est considéré comme un maire de commune française. Lorsqu'il n'y avait pas de conseil villageois, comme c'était le cas au Cambodge, les Français en créèrent un. L'essentiel pour les autorités coloniales était de disposer d'exécutants pour leurs directives, auxquels ils pouvaient imputer la responsabilité de la perception des impôts, de l'exécution des corvées, de la levée des conscrits militaires et du maintien de l'ordre.

Derrière cette organisation, les villages continuaient de nourrir des relations de coexistence, de solidarité et d'antagonismes. Les doléances des paysans vietnamiens au sujet de la répartition discriminatoire des rizières communales mettent en évidence les réseaux familiaux avec leurs obligés et, parfois, leurs hommes de main complices dans les contestations, les rivalités et même les vendettas. Mais, précisément, les dénonciations anonymes, les plaintes et pétitions signées constituent des preuves qu'il n'y avait pas un comportement unique et que la loi du silence était parfois rompue⁴⁹. Cependant, en règle générale, le village faisait bloc derrière ses notables pour s'opposer aux concessionnaires français qui venaient s'établir à proximité d'eux, ou pour faire obstruction aux perquisitions des douaniers.

Mais la cohésion d'un village s'affirmait aussi contre un village voisin, à l'occasion d'un litige pour le partage des eaux d'irrigation, pour

l'occupation de terres d'alluvions émergées, sur le prétexte d'un vol de bétail. Certains enjeux internes déterminaient les relations sociales de façon très importante. Parmi eux, la redistribution des terres communales était une source de griefs qui troublait l'harmonie villageoise ou signalaient son caractère exceptionnel. Les rizières ou les autres terres communales, créées en contrepartie à la propriété privée, permettaient au village de fonctionner en tant que communauté, soit sur un registre social, soit sur un registre religieux. Les parts de communaux étaient attribuées, tous les trois ans, aux soldats, aux veuves et orphelins, à ceux qui n'étaient pas propriétaires d'un lopin de terre, ou encore lors de donations religieuses ou dans un but rituel.

L'institution, permettant un équilibre social, fut certes mise en cause avant la colonisation, ne serait-ce que par l'attribution des meilleures terres aux clients de l'oligarchie des notables ou par la vente de rizières pour procurer des ressources aux communes. Mais il n'en reste pas moins que son déclin est surtout sensible pendant la période coloniale. Plusieurs facteurs se sont combinés pour l'engendrer. Non seulement la Cochinchine, cas spécifique, mais aussi l'Annam ou le Tonkin, où les traditions étaient censées s'être mieux maintenues, ont connu une réduction nette des biens communaux. L'introduction d'une fiscalité multiple et plus contraignante (voir *supra*), associée à l'extension de l'économie monétaire, a stimulé le désir d'accumulation de la richesse et, d'une manière générale, la mentalité d'acquisition privée. Simultanément, l'enrichissement matériel, en particulier foncier, permettait de s'introduire dans de nouveaux champs d'activités, génératrices à leur tour de richesses. Enfin, il rehaussait un statut social par ailleurs dévalué par la sujétion coloniale.

Cette lente régression d'une forme de propriété collective exprimait clairement le conflit entre les aspirations individuelles et l'esprit collectif dominant qui fixait les normes de comportement. Ce conflit existait depuis longtemps dans la société vietnamienne. Dès que les circonstances s'y prêtent, les intérêts personnels s'affirment. Ainsi, en 1882, l'administrateur de l'arrondissement de Cholon porte à la connaissance du procureur général de Saigon l'affaire suivante : un homme demande à un village de lui rétrocéder trois parcelles de rizières (46 hectares) que son ancêtre avait données au village pour « servir de prime aux soldats impériaux ». Le demandeur considérait la donation comme caduque puisque désormais la « bienveillante administration française paie ses tirailleurs et miliciens ». Il faut préciser que l'administration française se faisait déjà verser par la commune en question un impôt équivalent à la prime d'antan. L'administrateur lance un cri d'alarme à l'adresse du procureur : « Encore une fois, j'appelle votre attention sur la gravité exceptionnelle de cette affaire. Il paraît que l'assaut au *cong dien* [rizières communales] a commencé dans plusieurs circonscriptions judiciaires ; si le mal n'est pas enrayé énergiquement, nous devons nous attendre à une traînée de procès qui pourront enrichir le barreau mais anéantiront la dernière source de salut qui nous reste dans ce pays. La suppression des

cong dien représente la destruction immédiate de la commune annamite ; trois ans suffiront pour cela⁵⁰. »

Cette affaire est exemplaire parce qu'elle expose non seulement un des mécanismes qui conduisent à l'aliénation de biens réputés inaliénables, mais elle est surtout la manifestation d'une rationalité économique chez un Vietnamien du siècle dernier. Les tribunaux de Cochinchine eurent à statuer sur de très nombreuses ventes de *cong dien* ou de *cong tho*, soit à des individus indochinois ou français, soit à des personnes morales (jusque dans les années vingt), et ayant des destinations nouvelles : construction d'un garage ou d'une série de logements, agrandissement d'une plantation⁵¹, etc. À défaut de vendre leurs « communaux », les villages de Cochinchine les mirent en adjudication, tous les trois ans, aux plus offrants. La finalité sociale des communaux avait si bien disparu qu'en 1937, devant la montée des revendications paysannes, des administrateurs durent proposer l'adjudication de ces parcelles à bas prix, et en priorité aux paysans sans terre. Mais l'évolution était irréversible, comme elle le fut aussi en Annam et au Tonkin. Là, sans doute à cause d'une démographie galopante, du maintien, au moins formel, des traditions, l'érosion du régime des terres communales fut plus lente, mais néanmoins certaine, comme en témoignent les revendications du mouvement paysan de 1930-1931. Et, en 1937, J. Godart raconte que lors d'un arrêt imprévu dans un village du delta tonkinois, des paysans lui dirent que la répartition des terres communales n'avait pas eu lieu depuis vingt ans⁵². Au Tonkin, la surpopulation et la diminution des communaux entraînaient d'après querelles procédurières lors de l'allocation des *cong dien*⁵³.

La « fiscalité » et les prestations ne dépendaient certes pas des notables, mais ceux-ci modulaient les formes de prélèvement et pouvaient choisir les prestataires ou les recrues pour l'émigration en fonction de leurs sympathies ou de leurs inimitiés. La période de perception des impôts, la répartition des quotités, notamment en fonction de la classification des rizières, l'établissement du calendrier et de la répartition des prestations telles que les veilles, les corvées (pour l'entretien des digues, la construction des routes), le recrutement des soldats étaient autant d'opportunités pour les notables de faire sentir leur puissance, d'exprimer leurs préférences ou d'assouvir leurs rancunes⁵⁴.

Des « fissures » apparurent dans le consensus villageois, plus fortement au Vietnam qu'ailleurs, dans la sphère symbolique du village, par exemple dans les rites destinés traditionnellement à réunir les habitants. Dans les festivités en l'honneur du génie tutélaire de la commune, certains rites de dérision ou d'amalgame sexuel agissaient comme des soupapes de sûreté en provoquant l'effacement temporaire de la hiérarchie et des interdits sociaux. Il s'y déroulait aussi un festin (le *xoi thit*). Cette manifestation de convivialité concrétisait les privilèges des mandarins et des notables et soulignait leur prééminence sociale. Certes, l'euphorie après libations levait la réserve et abolissait la censure psychologique des convives ; ceux-ci, même d'un rang inférieur, s'autorisaient des interpellations ou des plaisanteries injurieuses sans tenir compte du

statut social de leur cible. Mais, à partir des années trente, il arriva que le *xoi thit* fût l'occasion de revendications égalitaires des paysans, quand il n'était pas subverti et les notables exclus par quelques audacieux. Certes, de tels actes étaient encore rares mais les autorités, lorsqu'elles en étaient informées, s'en alarmaient parce qu'elles avaient saisi le sens et la portée du phénomène.

C'est en Cochinchine, où il existait de grands propriétaires absenteïstes, moins tenus à se soumettre aux habitudes de la commune, que les individus s'affirmaient par rapport à la collectivité. Cependant, la majorité des propriétaires, ayant le sens de leurs intérêts, adoptaient le paternalisme. Parfois, ils entraînaient leurs fermiers dans leur conversion personnelle aux formes nouvelles de leur religiosité : caodaïsme et religion Hoa Hao. Ils avaient ainsi, les uns et les autres, le sentiment d'une communauté affective⁵⁵. Les nouvelles religions ne sont pas seulement des revitalisations de religions ou de pratiques traditionnelles (bouddhisme, spiritisme) ; elles cherchent aussi à renouveler le contrat social en créant de nouveaux réseaux de solidarité ou d'interdépendance.

Par ailleurs, les rites et les superstitions d'antan étaient encore bien enracinés. Au Cambodge et en pays lao, le bouddhisme Theravadda, majoritaire, a un statut officiel et une diffusion populaire lui permettant de maintenir un consensus durable et d'informer solidement la vie sociale et culturelle. Mais il n'exclut pas le culte des génies (*phi* et *neak ta*) autochtones ; il le tolère et accepte que la religion populaire l'ait intégré.

La société rurale vietnamienne était sur la voie d'une différenciation sociale de plus en plus importante. On peut même se demander si la commune vietnamienne n'est pas devenue, à la fin de la période coloniale, comme le *mir* russe après les réformes de Stolypine, un simple cadre administratif et culturel ; une entité qui s'est vidée de sa substance communautaire, mais qui a néanmoins conservé une vitalité par sa confrontation avec une domination étrangère. Ses contradictions internes se sont muées, petit à petit, en facteurs de dislocation. Lorsque le secrétaire d'État radical-socialiste Justin Godart est délégué en Indochine par le gouvernement Léon Blum, en 1937, pour une mission d'inspection, il considère qu'il est urgent de créer une paysannerie de petits propriétaires afin d'assurer la stabilité sociale et politique dans le pays⁵⁶. Sa recommandation repose sur l'observation que la petite exploitation paysanne recule au profit de la grande propriété, dissimulée au Tonkin et en Annam, ouvertement constituée et de caractère latifundiaire en Cochinchine.

En même temps que l'écart grandit entre les deux extrêmes de la société rurale, les pauvres deviennent plus pauvres (il s'agit là d'observations empiriques parce que les données statistiques dont nous disposons concernent principalement le Tonkin ou des localités particulières). Nous reviendrons sur la grande famine de 1945 au Tonkin, trop particulière pour qu'on y voie une caractéristique exemplaire du sort des masses indochinoises. Les accidents climatiques (inondations, typhons, sécheresses), alliés à la microparcéllisation, à l'endettement chronique des

paysans propriétaires ou fermiers, créent une vulnérabilité quasi permanente. Risques extérieurs et faiblesses intrinsèques se combinent pour maintenir les paysans dans une situation où la limite entre pauvreté et misère s'efface vite, où l'on passe sans transition de la frugalité à la famine.

La situation sanitaire est celle où s'inscrit le plus nettement l'état de dénuement et de retard. Vers 1915, le directeur du Service de l'hygiène et de la santé publiques réclamait un effort financier plus important de l'administration : « Pour ce qui est de l'hygiène des campagnes, on peut dire qu'elle est chose totalement inconnue de la plupart des ruraux, même aisés ou riches, sans parler des milliers de miséreux du Tonkin et du Nord-Annam. Il faudrait avant toute chose donner la possibilité à ces hommes de ne pas mourir de faim ou de froid. Ils n'auraient d'ailleurs pas de quoi acheter le savon nécessaire si jamais l'idée leur venait qu'on peut se laver ainsi. Pour ces milliers d'hommes des provinces du Nord où la densité des populations atteint... 600 habitants au km², que faire dans le domaine de l'hygiène, rien ou pas grand-chose pour l'instant ⁵⁷. »

Vingt ans plus tard, le médecin-colonel Peltier rapportait que la « mortalité infantile est toujours très élevée en Annam ». Il en était de même au Tonkin où le docteur Le Roy des Barres estimait que, sur cent décès d'enfants, cinquante étaient dus à la misère, trente aux préjugés et vingt à d'autres causes ⁵⁸. En 1939, le gouvernement général décida de créer un corps d'hygiénistes orientés vers l'épidémiologie et l'hygiène sociale et destinés à entrer en fonction dans les campagnes en 1940. Des accoucheuses de village ayant reçu une formation minimale devaient être prises en charge par les budgets communaux et provinciaux, mais la modicité des revenus communaux empêcha l'application de cette décision. Les hôpitaux et les maternités n'existaient que dans les centres urbains mais la pauvreté de la majorité des ruraux empêchait ceux-ci d'y accéder. Ne leur restait que le recours à la matrone et au médocastre quand ils n'étaient pas complètement désarmés devant la maladie et la mort.

Restait l'émigration spontanée vers les mines du Laos, les usines des villes, l'émigration organisée à destination des plantations du Sud-Annam, de la Cochinchine, du Cambodge et de la Nouvelle-Calédonie. Il y eut même des initiatives officielles, assez malheureuses, de villages de colonisation en Cochinchine et d'installation dans la moyenne région tonkinoise ; dans la province de Thai Nguyen, de 1923 à 1935, le résultat est dérisoire : neuf villages de colonisation rassemblent 385 inscrits.

Néanmoins, dans les territoires méridionaux qui n'avaient pas la même surcharge de population et dont les sols et climats étaient plus diversifiés, plus fertiles, la paysannerie avait une condition plus enviable, suffisamment en tout cas pour retenir la population migrante du Nord qui, en principe, n'y était venue que pour la durée d'un contrat de travail. La couche moyenne de la paysannerie, celle qui était désignée au Vietnam par l'image « un toit de tuiles, un jacquier » (*nha ngoi, cay mit*), a sans doute bénéficié de l'économie coloniale parce qu'elle a profité du

boom rizicole des années vingt. Mais son insertion dans l'économie de marché l'exposa aux fluctuations et aux aléas des cours et des exportations. Les laissés-pour-compte de la prospérité cochinchinoise furent surtout les Khmers Krom, des défricheurs vietnamiens fuyant la mainmise des latifundiaires, ou encore les éléments les plus instables de la population du front pionnier. Mais l'impact de la dépression économique de 1931 fut faible sur ceux-là comme sur les miséreux du Tonkin, car, si le prix du riz baissa, leur condition ne leur avait pas créé de nouveaux besoins (vestimentaires, éclairage au pétrole, recours à la pharmacopée occidentale). Ils continuèrent comme auparavant de s'éclairer avec de la mauvaise huile, de manger du rat des champs ou du serpent, de pêcher dans l'eau boueuse des mares ou des rivières « de petites crevettes, des grenouilles, des crabes, des escargots, enfin n'importe quoi pour un ou plusieurs repas⁵⁹ ».

Les paysans les plus actifs dans les mouvements sociaux ne furent pas les miséreux du Tonkin, du Nord-Annam, ni la population de l'extrême Ouest cochinchinois, en un mot ceux qui n'avaient rien à perdre. Les plus revendicatifs se recrutaient plutôt dans les couches les mieux enracinées dans le terroir, même si elles étaient pauvres. Mis à part les motifs patriotiques, souvent déterminants, les paysans qui résistaient à la colonisation ne voulaient pas perdre la terre qu'ils possédaient ou dont ils avaient l'usufruit à cause de fermages et d'impôts trop élevés ; ils voulaient recouvrer ce qu'ils avaient dû laisser entre les mains d'un créancier et ils aspiraient à parvenir à l'aisance.

La généralisation des réseaux de parenté à dominance masculine et patrilinéaire dans les campagnes vietnamiennes a servi aussi bien les résistants à la colonisation que l'administration coloniale elle-même (par exemple, par l'intermédiaire des conseils de chefs de lignage établis par les Français en 1921 au Tonkin). Les clivages sociaux fondés sur la fortune foncière ou mobilière ou sur le statut de lettrés ou détenteurs de diplômes honorifiques supplantent ou oblitèrent la ligne de partage entre propriétaires fonciers et fermiers ou journaliers sans terre. Toutefois, le système de parenté est partiellement structuré par l'appartenance de classe au travers d'alliances matrimoniales transvillageoises entre familles puissantes. La dominante patrilinéaire disparaît souvent dans la strate la plus basse de la paysannerie pour faire place à une certaine égalité entre les sexes. Par conséquent, les parentèles et clientèles furent autant de réseaux d'accueil des révolutionnaires et de canaux de diffusion de leur propagande⁶⁰.

Ce schéma décrit pour le Nord du Vietnam est-il pertinent pour le reste du pays ? L'ambivalence et les contradictions de l'organisation sociale sont perceptibles dans les *hoi ky* (recueils de souvenirs) des militants communistes du Centre et du Sud. D'une part, leur mode de recrutement, leurs complicités et les liaisons sont en grande partie calqués sur le modèle de la famille élargie à trois ou quatre générations (*tam dai dong duong* et *tu dai don duong*), par la pratique de l'adoption et renforcés par les associations villageoises sous égide patrilinéaire comme les *giap*. D'autre

part, les communistes se sont fixé le but de mettre en évidence les contradictions de classe et d'en attiser les antagonismes. Cette configuration complexe explique qu'au Nord comme ailleurs les chevauchements de l'appartenance lignagère et de celle de classe, de la libération nationale et de la lutte des classes ont engendré des tensions et de violentes ruptures intrafamiliales ou intralignagères.

Les travailleurs des nouveaux secteurs d'activité et des villes

Les mines, les plantations, les exploitations forestières que les Français mirent en valeur requéraient une main-d'œuvre importante. La croissance démographique excédentaire, sans augmentation concomitante des ressources dans le delta du Tonkin et dans certaines plaines de l'Annam septentrional, offrait un magnifique vivier pour recruter des travailleurs.

Partir pour travailler dans les mines du Nord-Est tonkinois, dans les usines de Nam Dinh, Haiphong et Vinh, ou encore franchir la cordillère Annamitique pour se faire embaucher dans les mines et les exploitations forestières du Laos attiraient spontanément les Vietnamiens par la proximité des lieux. Mais il fallut organiser les courants migratoires à destination des plantations du Sud-Annam, de la Cochinchine, puis du Cambodge. Le Transindochinois ne fut achevé qu'en 1937, aussi fallut-il acheminer les travailleurs par la voie maritime. Les coolies recrutés par des agences spécialisées, sur contrat de trois ans, formaient une catégorie différente de celle des travailleurs dits « libres ». Cette dissémination de la main-d'œuvre vietnamienne dans toute la péninsule, en lui faisant prendre part aux mêmes tâches que la main-d'œuvre chinoise, entama le monopole que celle-ci avait détenu jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ainsi se créa, entre 1915 et 1930, un monde ouvrier indochinois, en fait vietnamien, dans les industries extractives, agraires et manufacturières, auquel s'ajoutèrent les travailleurs des services (transports, métiers artisanaux et urbains).

En 1929, et dans les entreprises françaises, le nombre des travailleurs était évalué à 53 240 dans les mines, 81 188 dans les plantations, 86 624 dans les manufactures et les entreprises commerciales, soit un total de 221 052⁶¹.

En 1940-1941, il s'élevait aux alentours de 88 724 dans les mines et industries diverses (sauf celles du caoutchouc et de la chimie), 219 234 dans l'artisanat (pas de données sur les plantations et le commerce), soit un total de 307 958⁶².

Sauf dans les grandes villes, ces travailleurs restèrent attachés au monde rural, se partageant entre la rizière et l'usine ou la mine : « Vers le 15 mai, le tiers de notre personnel nous quitte généralement pour la récolte du cinquième mois⁶³. » Le même phénomène est constaté dans les plantations qui emploient une main-d'œuvre libre provenant des villages voisins, à la différence des travailleurs contractuels qui devaient toute leur force de travail à la plantation et qui, de toute façon, étaient

particulièrement éloignés de leurs villages d'origine. Cependant, pour ces derniers, l'idée d'un retour chez soi se réalisait parfois. Certains repartaient au bout de trois ans pour ne pas perdre leurs parts de rizières communales. Toutefois, puisque la plupart de ces travailleurs migrants restèrent là où ils étaient venus travailler, on peut raisonnablement supposer qu'ayant rompu les attaches avec leur « pays », ils purent acquérir la notion de patrie.

De même, il est hors de doute que les dizaines de milliers d'ONS (ouvriers non spécialisés) ayant servi en France pendant la Grande Guerre, et les navigateurs (garçons de cabine, aides-cuisiniers, chauffeurs) accédèrent à une vision plus élargie du monde en découvrant d'autres idées et d'autres milieux (des navigateurs jouèrent un rôle important dans les liaisons internationales du Parti communiste indochinois). La faiblesse de la spécialisation et, à plus forte raison, de la qualification était une autre caractéristique du monde du travail moderne. L'étiquette d'ONS dont on affublait les travailleurs recrutés pour la France était significative. Toutefois, dans les mines et les usines du Tonkin et du Nord-Annam, on distinguait deux catégories d'ouvriers par la couleur du vêtement : le *cu nau* (vêtement de couleur marron) désignait les manœuvres, le *ao xanh* (vêtement de couleur bleue), des ouvriers ayant une spécialité ou au moins une formation professionnelle. Dans certaines entreprises, cette classification catégorielle recouvrait une division entre les travailleurs vietnamiens (*cu nau*) et les travailleurs chinois (*ao xanh*). L'entrée dans cette sorte d'aristocratie ouvrière était recherchée et, par exemple, il fallait verser une somme d'argent à certains contremaîtres (*cai*) des ateliers du chemin de fer de Truong Thi (Nord-Annam) pour se faire embaucher comme apprenti et avoir le droit de porter un « bleu » tant convoité⁶⁴. La différence de salaire, de statut et d'origine ethnique entre les deux catégories introduisait une différence de comportement syndical et politique. Le Parti communiste renouvela les recommandations à ses militants pour qu'ils effacent cette distinction contraire à l'intérêt de classe et à la solidarité prolétarienne⁶⁵. La dualité *cu nau ao xanh* reconnue par les communistes eux-mêmes nous met en garde contre une représentation uniforme et misérabiliste du prolétariat indochinois.

Il y avait aussi des différences dans l'espace et dans le temps. Retenons l'exemple des travailleurs des plantations d'hévéas. Les travailleurs libres, pour peu qu'ils cultivassent un lopin de terre dans leur village, avaient une situation plus enviable que leurs camarades contractuels qui, en principe, bénéficiaient d'une avance pécuniaire au départ, d'un logement, d'une moustiquaire, de rations de nourriture et d'un pécule. Et si, pendant la grande crise économique, les contractuels furent protégés contre les licenciements ou les baisses de salaires, il est patent qu'ils étaient prisonniers sur la plantation, que la moindre tentative de fuite était sévèrement punie en vertu de la loi sur la rupture de contrat. Ils n'avaient pas la possibilité de changer d'employeur s'ils étaient victimes de surveillants ou de *cai* brutaux.

La période du défrichage et de la création des plantations (1925-1929) fut difficile pour la main-d'œuvre. Le coût humain fut élevé à cause de la malaria, des journées de travail trop longues, des mauvais traitements, de la nourriture insuffisante, des suicides ou du dénouement fatal des fugues en forêt. La condition matérielle (logement, nourriture, soins médicaux, journées de travail) s'améliora incontestablement sur les grandes plantations vers 1930. Les grèves et les manifestations de 1937, notamment, sur les refus de baisses des salaires et sur le comportement jugé peu humain de l'encadrement furent l'indice d'une amélioration générale de la condition ouvrière et de la possibilité d'être écouté des autorités administratives et de l'Inspection du travail.

En l'absence d'une étude systématique des salaires et des prix en Indochine, contentons-nous de quelques repères. L'« enquête sur la population ouvrière et les salaires » à Nam Dinh en 1928⁶⁶ montre une variété de situations et de catégories, selon les entreprises et les travaux des salariés (voir tableau 3).

La modicité des salaires des travailleurs des villes ne leur permettait d'avoir accès qu'à un habitat rudimentaire, comme dans les agglomérations de paillotes (voir *supra*). La population de ces dernières est représentée par « la classe la plus pauvre qui fournit en outre la main-d'œuvre indispensable au développement économique de la région et à ce titre il est indiqué de lui laisser la possibilité de s'établir à proximité des industries et commerces qui l'emploient. D'où la nécessité de maintenir et de tolérer des zones spéciales pour ce mode d'habitation que le jeu normal de l'extension des cités doit refouler progressivement vers la périphérie des agglomérations⁶⁷ ». Encore la paillote offrait-elle un toit. Il en allait de même pour les sampaniers. *A contrario*, de nombreux tireurs de pousse n'avaient pour domicile que leurs véhicules et, pour d'autres, dormir sur les trottoirs, les berges des rivières ou à l'ombre d'un banyan ou d'un flamboyant était fréquent.

Le partage d'une habitation entre deux ou trois familles entraînait surcharge et promiscuité. Les quartiers prolétariens étaient des bouillons de culture pour le choléra, la peste, la tuberculose, la malaria, les maladies vénériennes. Les maux sociaux, du banditisme à la prostitution incontrôlée, y sévissaient. Un document du Parti communiste indochinois décrit, en 1930, la démoralisation qui règne dans les milieux prolétariens de Hanoi où le désespoir est le sentiment le plus répandu et engendre l'alcoolisme, l'opiomanie, la passion des jeux de hasard⁶⁸.

A partir de 1937, des cités d'habitations en « dur » et à bon marché (d'après le système des HBM de France) sont bâties à Hanoi (cité Brévié), à Saigon (cité Aristide-Briand). Au total, quelques dizaines de familles, de la couche supérieure des travailleurs manuels ou des petits employés de services publics, en bénéficient. Les artisans (tailleurs, cordonniers, menuisiers, serruriers, etc.) vivaient et travaillaient dans des compartiments, souvent regroupés par métiers, par rues, pâtés de maisons ou courées. Qu'ils fussent patrons, employés, apprentis, ils travaillaient et

**Tableau 3. – Effectif et salaires
dans quelques entreprises indochinoises**

Entreprises	Effectif personnel	Salaires		Horaire journalier	Travail à la journée ou à la tâche
		Hommes	Femmes		
Société franco-annamite pour l'industrie de la soie	835	Personnel de bureau mensualisé 15 secrétaires de comptabilité 80 \$ à 12 \$ 16 surveillants 80 \$ à 10 \$ 2 électriciens 40 \$ à 15 \$ 9 mécaniciens 80 \$ à 15 \$	622 : 0,35 \$ à 0,12 \$ par jour	12 h	À la journée, manœuvres et divers : 78 à 0,30 \$ à 0,40 \$/jour. À la tâche : 93 tisseurs à 0,50 \$/jour
Société indochinoise d'électricité	78	35 \$ à 12 \$/jour		8 h	Journée
Usine de la Société française des distilleries de l'Indochine	270	256 OS 1,10 \$ à 0,60 \$ manœuvres 0,40 \$ à 0,28 \$	15 : 0,17 \$ à 0,19 \$	10 h	Journée
Entreprise d'embouteillage et de transports des alcools indigènes de la Société anonyme des transports maritimes et fluviaux de l'Indochine	227	155 <i>Cai</i> et gardiens : de 18 \$ à 15 \$/mois OS : de 15 \$ à 7 \$/mois Manœuvres : 4 \$ à 7,50 \$/mois Patron, pilote et matelots de la chaloupe : 30 \$ à 9 \$/mois	72 de 0,18 \$ à 0,20 \$ par jour	10 h	<i>Cai</i> , gardiens, mécaniciens : au mois Emballeurs, lavages, charpentiers : à la journée Fabricants et transporteurs de caisses : à la tâche

\$: piastre indochinoise.

cohabitaient. Cette organisation qui amalgamait les relations familiales et professionnelles amortissait les tensions sans nécessairement les abolir.

Des conflits éclataient au sujet des salaires, des conditions générales du travail, des comportements de l'encadrement ou des patrons. La Compagnie des charbonnages de Trang Bach (Tonkin) n'ayant pas payé ses six cents ouvriers pendant les trois derniers mois de 1911, les mineurs, qui n'avaient pas la ressource de s'approvisionner à crédit chez l'épicier chinois comme les sept Européens du personnel, pillèrent un champ de patates et cent cinquante d'entre eux se rendirent en délégation auprès du procureur de la République à Haiphong. Les autres retournèrent dans leurs villages, base naturelle de repli⁶⁹. En 1937, l'administration française mit en cause le patronat métropolitain dont les décisions étaient dictées par de « froides considérations d'économie sur les frais généraux ». Elle reprochait aux patrons d'appliquer brutalement le principe

d'autorité absolue en licenciant des ouvriers ayant réclamé le paiement anticipé de leurs salaires deux jours avant la date fixée : ce fut le cas à Nam Dinh et à Saigon ⁷⁰.

La grève est une arme utilisée spontanément aussi bien contre des employeurs asiatiques que français. Les syndicats étant interdits par la législation française, ceux-ci étaient clandestins et ne sont fondés qu'à partir de la fin des années vingt, le plus souvent sous l'impulsion des militants communistes. Le gouverneur de la Cochinchine l'avait observé à sa manière : « L'éducation sociale est, ici, encore insuffisante pour permettre – certaines grèves récentes l'ont prouvé – aux ouvriers de séparer nettement les revendications professionnelles et les questions politiques [...] ⁷¹. » Les travailleurs contournèrent les interdits réglementaires en créant des amicales qui étaient presque toujours la face légale de syndicats clandestins.

Ainsi, la première Amicale des ouvriers de l'Arsenal de Saigon fut fondée en 1920 par Ton Duc Thang (1888-1980), un ouvrier de retour de France, où il avait travaillé à Toulon, si l'on en croit sa biographie officielle.

Mandarins, propriétaires fonciers et bourgeois

La période de la domination française modifia sensiblement les paysages sociaux autant vers le sommet que vers le bas de la pyramide sociale.

Lorsqu'en 1915 le gouvernement français supprima les examens traditionnels (en caractères chinois et fondés sur l'étude des classiques confucéens), il confirma son intention de changer la formation des hommes qu'il destinait à encadrer le peuple et à lui faire exécuter les volontés des colonisateurs. Progressivement, la faculté de droit et l'Institut des études indochinoises de Hanoi formèrent des promotions d'hommes mieux adaptés à l'esprit des lois françaises, plus aptes à comprendre et à appliquer les directives de l'administration. Néanmoins, l'Annam, le Tonkin, le Cambodge et le Laos furent administrés pendant presque toute la période coloniale par des fonctionnaires encore imbus des idées anciennes, familiers avec les mœurs traditionnelles et s'inspirant de la morale confucéenne et des coutumes dans leurs relations avec les administrés. Il n'empêche que les accusations de concussion, de népotisme, d'abus de pouvoir étaient fondées.

En 1934, en Annam, sur 899 mandarins civils, 267 étaient diplômés de l'enseignement traditionnel, 218 étaient des lettrés sans titres recalés aux contours triennaux, 193 étaient diplômés de l'enseignement mi-traditionnel mi-moderne. Seuls 28 étaient diplômés de l'enseignement métropolitain ou indochinois ⁷². La routine prédominait avec d'autant plus de force qu'elle était une sauvegarde chez les uns, une forme de résistance passive chez d'autres. Après le soulèvement du Nghê Tinh (1930-1931), les administrateurs français s'empressèrent d'en faire endosser la responsabilité à certains mandarins dont la passivité équivalait, à leurs yeux, à

une complicité de fait avec les rebelles. Dans leur analyse des mêmes événements, les hauts mandarins de la cour de Huê eurent beau jeu d'y dévoiler la responsabilité d'un régime de protectorat qui avait stérilisé les volontés et découragé les initiatives.

C'est un mandarinat fossilisé que le lettré Phan Chu Trinh dénonçait et dont il réclamait la suppression ou, du moins, l'épuration au début du siècle. Après 1930, les Français s'en accommodent tout en déplorant son peu d'efficacité et d'intégrité, parce qu'il s'agit alors de barrer la route aux révolutionnaires. Lorsqu'un mandarin possédait une forte personnalité, il finissait par avoir maille à partir avec le pouvoir de tutelle. C'est le cas du jeune mandarin catholique Ngo Dinh Ziem : en 1931, le résident supérieur de France en Annam louait l'énergie et l'intelligence avec laquelle Ziem soustrayait sa province de Binh Thuan (Sud-Annam) aux menées communistes. Deux ans plus tard, lorsque Ziem, appelé au gouvernement de Huê, entreprit des réformes, il fut combattu et contraint de démissionner. Les Français lui préférèrent le Premier ministre Pham Quynh, plus modéré et plus docile bien que peu apprécié de l'aristocratie mandarinale à cause de ses origines plébéiennes. Il n'y a donc rien de surprenant, sinon le regret que l'on perçoit dans le ton de son rapport, dans l'appréciation que l'amiral Decoux portait en 1941 sur le gouvernement de Huê à l'occasion d'un remaniement ministériel : « Le gouvernement annamite demeurera assez terne faute de véritables animateurs impossibles à trouver parmi les personnalités actuellement susceptibles d'entrer au Conseil⁷³. »

Pouvait-il en être différemment d'un gouvernement qui siégeait sous la présidence du résident supérieur de France et dans une capitale dont Andrée Viollis écrivait : « Paix, suavité, mélancolie surtout [...]. Huê est célèbre par ses tombeaux qui ressemblent à des palais, par son palais qui ressemble à un tombeau⁷⁴. »

Selon l'opinion de l'administration française, il eût mieux valu pour Ziem qu'il se cantonnât, comme le gouverneur (*tong doc*) de la province de Ha Dong, Hoang Trong Phu, dans la promotion des artisans industriels et d'art et dans l'administration d'une société anonyme (la Société agricole de l'Indochine). Ngo Dinh Ziem appartenait à une dynastie mandarinale dont le père collabora avec les Français aussitôt après la conquête, mais son sentiment de la dignité nationale n'avait pas été étouffé. D'autres mandarins comme Bui Bang Doan ou Phan Ke Toai eurent un comportement analogue.

Si l'on était mandarin de père en fils et s'il était difficile de pénétrer dans cette classe en provenant de l'extérieur, la domination française ouvrit cependant aux enfants de propriétaires fonciers et d'autres milieux sociaux des possibilités qui n'existaient pas auparavant. La présence française développa une bourgeoisie capacitaire qui pouvait s'orienter vers les fonctions publiques, le commerce et l'industrie et les professions libérales. Les propriétaires fonciers, moyens ou grands, étaient la souche de cette bourgeoisie. Certains d'entre eux demeurèrent ancrés dans le terroir, tandis que d'autres s'intégrèrent à la bourgeoisie d'affaires. Le

Vietnam méridional fut la terre d'élection des propriétaires fonciers mais on en rencontrait aussi au Tonkin, tel Bach Thai Buoi. La possession de surplus importants de riz à exporter conduisit ces propriétaires à s'intéresser à des activités connexes : transport, usinage, stations de pompage hydraulique. Petit à petit, ils commanditèrent des industries de consommation telles que les briqueteries puis se risquèrent jusqu'à la banque : en 1927, certains d'entre eux créèrent la Société annamite de crédit⁷⁵. Ils acquièrent rapidement une conscience de classe⁷⁶ et développèrent même un véritable nationalisme économique⁷⁷, qui s'est formé et fortifié contre l'hégémonie de la bourgeoisie chinoise dans la sphère économique⁷⁸.

Il était en effet impossible d'attaquer de front la suprématie économique française parce qu'elle s'appuyait sur la domination politique, mais aussi pour des raisons très bien exprimées par un grand bourgeois vietnamien : « La bourgeoisie nationale est reconnaissante au protectorat de l'avoir tirée du borbier féodal. Elle n'ignore pas sa vassalité par rapport à la grande bourgeoisie métropolitaine en raison du défaut d'industrialisation et de la primauté de l'agriculture en Indochine. Mais comme elle est à plus de treize mille kilomètres de la métropole et que sur le marché national une large place est réservée à son activité, elle bénéficie d'une autonomie dont elle apprécie toute la valeur. Elle sait bien ce qui l'attendrait dans une concurrence à mort avec un impérialisme tout proche qui inonderait le marché national de toutes les marchandises avec des prix de *dumping*⁷⁹. »

Cette déclaration est un constat réaliste en même temps que l'acceptation rationnelle de la dépendance. Depuis Gilbert Chieu, au début du siècle, la bourgeoisie méridionale de souche agrarienne et la bourgeoisie d'affaires avaient acquis la sagesse. G. Chieu était le prototype de la bourgeoisie vietnamienne naissante : fonctionnaire de l'administration, il acquiert la citoyenneté française, devient propriétaire foncier dans l'Ouest cochinchinois, se lance dans des entreprises de l'hôtellerie, du négoce, dans le journalisme. Après avoir dénoncé l'emprise économique des Chinois, il prend parti pour le prince Cuong De, qui est exilé au Japon, contre les Français : il est arrêté et emprisonné en 1908 pour complot contre la France⁸⁰.

Une décennie plus tard, des Vietnamiens du Sud font de nouvelles tentatives de percée économique dans l'usinage du riz, de la soie, dans la fabrication du nuoc mam et le commerce de ces denrées. A ces initiatives sont liés les noms de Le Phat Vinh, Le Phat An, Bui Quang Chieu, qui profitent de la conjoncture favorable de la Première Guerre mondiale en Europe. Le regain d'activité économique est associé au nom de Nguyen Phu Khai : de retour de France où il a fait ses études, Khai fonde une rizerie à Cantho (1915), une Société commerciale annamite, une Banque annamite en 1919, et il appelle ses compatriotes à boycotter le commerce chinois. Simultanément, et comme Gilbert Chieu, Khai fonde un journal, *La Tribune indigène*, pour accompagner l'action économique et exposer les revendications de la bourgeoisie naissante. Les obstacles que celle-ci rencontre pour se faire une « place au soleil » la conduisent

progressivement au seuil de l'action politique sous la forme du constitutionnalisme, phénomène essentiellement cochinchinois⁸¹.

Certes, le répertoire des sociétés anonymes indochinoises de 1944 recense soixante-cinq noms vietnamiens sur quatre-vingt-douze noms d'administrateurs de sociétés, mais une autre source de 1943 sur les sociétés anonymes souligne qu'il n'existe que neuf sociétés anonymes intégralement vietnamiennes contre quatorze franco-vietnamiennes, et trois sino-viet⁸². La progression était donc très lente. Dans un domaine capital qu'est celui de l'exportation du riz, les Français en contrôlaient 86 %, les Chinois 14 %⁸³. En 1945, la bourgeoisie économique et financière vietnamienne était encore dans les limbes.

La bourgeoisie d'affaires vietnamienne a été caractérisée de façon dépréciative « bourgeoisie rachitique ». Mis à part la situation de dépendance qui lui vaut aussi l'épithète de « comprador », il faut observer que la crise mondiale des années trente brisa l'amorce d'ascension de cette classe. La Seconde Guerre mondiale, puis la révolution d'août 1945 la maintinrent dans son état embryonnaire. Pourtant, la bourgeoisie terrienne, au moins celle de Cochinchine, avait opté pour la modernisation des mœurs qui induisait l'adoption de nouveaux besoins (vestimentaires, d'habitat, d'automobiles), l'envoi de ses enfants dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, y compris en France. Le mandarin Pham Quynh s'offusquait du train de vie de celle-ci et de sa mentalité matérialiste tournée vers l'acquisition de biens, y compris du superflu⁸⁴. La dépression économique eut des conséquences sévères pour plusieurs de ces grands propriétaires qui s'étaient endettés pour se moderniser et pour tenir leur rang⁸⁵ : « Pour ne pas déchoir aux yeux de leurs concitoyens, les grands propriétaires sont dans l'obligation de continuer leur train de vie qu'ils ont mené. Ils ne peuvent restreindre leurs dépenses que dans une mesure minimale⁸⁶. » Malgré tout, ils durent serrer les cordons de la bourse et se résigner aux saisies. Certains furent même acculés au suicide.

Les deux autres fractions de la bourgeoisie – celle des professions libérales et celle des fonctionnaires et employés – sont en partie issues de la souche agrarienne et/ou négociante. Il est fréquent que ces bourgeois soient également des propriétaires fonciers : treize dossiers de candidature au lycée Chasseloup-Laubat de Saïgon, en 1931, indiquent l'occupation professionnelle, les soldes et les revenus complémentaires des parents (voir encadré)⁸⁷.

L'échantillonnage présenté dans l'encadré précise la situation matérielle de ces fonctionnaires de rang plutôt élevé et il témoigne de leur désir très fort de faire acquérir à leurs enfants une culture intellectuelle française car le lycée Chasseloup-Laubat était, en principe, réservé aux Français.

Il s'agit d'un phénomène général dans la couche supérieure de la bourgeoisie vietnamienne, en Cochinchine, car la même année, 548 propriétaires et notables de la province de Vinhlong adressent une liste de vœux au ministre des Colonies où ils demandent la transformation de

Solde et patrimoine de quelques fonctionnaires

Pham Thai Hoa	Secrétaire-interprète principal du Service judiciaire de l'Indochine.	<i>Solde</i> 1 428 \$/an	Propriétaire de 250 ha de rizières, 14 compartiments et une maison d'habitation. Biens estimés à 60 000 \$.
Dang Nhu Nhon	Secrétaire principal de 1 ^{re} classe au Contrôle financier de Cochinchine.	1 920 \$/an	Locataire d'un compartiment, loyer mensuel de 55 \$.
Le Van Thanh	Clerc en l'étude de l'avocat Couget.	120 \$/mois	Propriétaire d'un lot de terrains et d'une décortiquerie de paddy. Biens estimés à 4 500 \$.
Do Huu Khai	Interprète du service judiciaire.		Possède des immeubles estimés à 15 000 \$ et procurant un revenu annuel de 2 800 \$. Sa femme possède des immeubles évalués à 30 000 \$.
Ta Quang Huy	Secrétaire principal de 4 ^e classe des PTT.	1 248 \$/an	Possède 6 ha de rizières estimées à 9 000 \$. Loyer mensuel de son compartiment : 24 \$.
Huynh Van-Chân	Instituteur de 2 ^e classe.	1 248 \$/an	Possède 0,25 ha de terrain et 4 compartiments estimés à 2 600 \$.
Nguyen Dinh Tri	Ancien sous-préfet, ancien conseiller municipal de Saigon, 1 ^{er} clerc de notaire.		Loyer mensuel de son compartiment : 40 \$.
Nguyen Van Dai	Secrétaire de 3 ^e classe à la mairie de Saigon.	87 \$/mois	
Nguyen Van Duong	Propriétaire d'une chaloupe et de deux jonques évaluées à 20 000 \$.		Possède 120 ha de rizières évalués à 40 000 \$.
Trang Quang Ba	Agent technique du cadastre et de la topographie.	207 \$/mois	Possède 6 ha de rizières estimés à 2 000 \$.
Tran Van Phu	Secrétaire-interprète principal de 3 ^e classe.	1 344 \$/an	Propriétaire d'un terrain de 800 mètres carrés.
Le Van Phi	Secrétaire de 1 ^{re} classe des Douanes et Régies.	154 \$/mois	Possède des biens dont 10 compartiments à louer estimés à 12 000 \$.

l'enseignement primaire franco-indigène en enseignement primaire français, avec le français pour langue véhiculaire, le *quốc ngữ* n'étant plus qu'une matière parmi d'autres du programme⁸⁸. Toutefois, les dix fonctionnaires qui figurent sur cette liste appartiennent plutôt à la catégorie supérieure et ne sont donc pas représentatifs de tous les fonctionnaires (environ 500 000 en 1945). La fourchette des soldes était très large en fonction des grades et des échelons. L'adage vietnamien « Le fonctionnaire ordonne, le soir il boit du champagne et le matin du lait de vache » (*quan phan, toi ruoi sam banh, sang sua bo*) ne s'appliquait certainement pas à la majorité, mais il permettait de fantasmer.

Dans les milieux de fonctionnaires et d'employés subalternes, les femmes exerçaient une activité complémentaire, comme le commerce de détail, les travaux de couture, pour subvenir aux besoins familiaux. Tel petit fonctionnaire cambodgien de Phnom Penh avait une condition aussi médiocre que celle de son homologue de Hanoi ou de Saigon ; sa femme fabriquait des petits gâteaux qu'elle allait vendre au marché trois fois par semaine⁸⁹. Presque tous étaient endettés.

La recherche de la promotion sociale par l'instruction était cependant très répandue dans toutes les catégories sociales. Le fait est mis en évidence par un document sur la réadmission des élèves-maîtres de l'École normale de Saigon qui avaient fait une grève le 17 mai 1929. Ce document est la liste des répondants qui ont signé l'engagement décennal des normaliens. Leurs professions sont très diverses : il y a, certes, une majorité de « cultivateurs » (mais ce terme est générique et recouvrait des catégories très différentes), mais aussi de nombreuses autres professions, y compris les plus modestes⁹⁰.

L'acquisition de la nationalité française était aussi un avantage recherché, mais le gouvernement français accordait la « naturalisation » avec parcimonie : en 1925, il n'y avait que trente et un naturalisés et, en 1939, ils n'étaient guère que trois cents.

Un penchant naturel pour les études, doublé d'une volonté, conduisit surtout les jeunes Vietnamiens à postuler leur admission à l'université de Hanoi ou à s'embarquer pour la France. Une bourgeoisie de professions libérales émergea alors lentement. En 1937, il y avait 227 médecins indochinois (qui avaient obtenu un diplôme après quatre années d'études à Hanoi, sans le titre de docteur) et des pharmaciens auxquels s'ajoutent ceux qui rentraient de France avec le titre de docteur. Avec les ingénieurs, les architectes, les diplômés de lettres ou de droit, ce groupe socio-professionnel ne dépassait probablement par cinq mille personnes en 1940.

La reconnaissance de la dignité sociale et de la compétence professionnelle ne fut pas acquise d'emblée par ces « capacitaires ».

Un concierge corse de l'université de Hanoi était, disait-on, mieux payé qu'un Vietnamien agrégé. Vraie ou fausse, cette histoire a valeur de parabole ; elle illustre la disparité de traitement entre colonisateurs et colonisés. Ces différences, perçues à juste titre comme des injustices flagrantes, furent abordées dès les années vingt. Elles le furent

officiellement même par l'empereur d'Annam Khai Dinh. Celui-ci écrivait, en 1923, au gouverneur général Merlin qu'il fallait donner aux jeunes Annamites ayant obtenu des diplômes en France des situations identiques aux Français titulaires de ces diplômes⁹¹. C'est à partir de 1938 que les diplômés en droit purent s'inscrire au barreau indochinois et que les autorités françaises envisagèrent d'accueillir au maximum les médecins indochinois dans l'Assistance publique⁹².

Outre la revendication d'un statut social égal à celui des Français de même compétence ou de même fonction, la bourgeoisie devait aussi imposer le respect de ce statut à des Français de condition inférieure. De nombreux incidents naquirent des vexations ou humiliations infligées à des bourgeois vietnamiens en qui des Français ne voulaient voir que des indigènes, des êtres de situation inférieure⁹³. En 1926, le résident supérieur P. Pasquier avait averti le gouverneur général Varenne : « L'élite moderne aspire à l'égalité sociale⁹⁴. » Opinion partagée par A. Varenne qui voyait dans cette élite « un tiers état indochinois auquel il faudra donner sa place si nous voulons éviter qu'il ne la réclame⁹⁵ ».

4 / La société coloniale : colonisateurs et colonisés

1. H. BRENIER, *Essai d'atlas statistique de l'Indochine française* ; L. CROS, *L'Indochine française pour tous*, Paris, 1931. Pour 1940 : CAOM, NF Indochine 1567.
2. CAOM NF 2639, « Note du 28 avril 1931 concernant le personnel européen et indigène en Indochine ».
3. E. DU VIVIER DU STREEL, ex-directeur des congrès de l'Exposition coloniale, in *L'Urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, 1932.
4. IMBERT, *La Cochinchine au seuil du XX^e siècle*, p. 28-29.
5. P. BILLOTEY, *L'Indochine en zigzags*, Albin Michel, Paris, 1929, p. 21.
6. R. SERÈNE, « Des préjugés aux amitiés », in *L'Homme de couleur*, Plon, Paris, 1939.
7. P. LOTI, *Journal intime*, Calmann-Lévy, Paris, 1930, p. 106.
8. H. D'ORLÉANS, *Journal des Voyages*, 1893.
9. HOCQUARD, *Le Tour du monde*, 1885.
10. *Géographie universelle*, Quillet, Paris, 1929.
11. E. HÉBRARD, « L'urbanisme en Indochine », in *L'Architecture*, février 1928 (repris dans *Urbanisme*, mars 1932). Voir l'étude de G. WRIGHT, *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, dont le chapitre 4 est intitulé « Indochina. The Folly of Grandeur », University of Chicago Press, 1991.
12. R. PARENTEAU et L. CHAMPAGNE (éds), *La Conservation des quartiers historiques de Hanoi*, Karthala, Paris, 1997, Plus récente, *Histoire de Hanoi* de Ph. PAPIN, Fayard, Paris, 2001, est une synthèse sur la longue durée.
13. Compartiments : constructions à façade étroite, à rez-de-chaussée ou à étages, dont les pièces et les cours s'étendent en profondeur.
14. CAOM, Agence FOM, carton 236 et aussi *Articles et documents* du 13 juillet 1939, n° 292.
15. DORGELES, *Sur la route Mandarine*, p. 191-192.
16. J. AJALBERT, *Les Destinées de l'Indochine*, Paris, 1911, p. 40, 43.
17. F. VERTRAN, *Portrait d'un colon*, s.d.
18. Lettre particulière, datée du 28 août 1864, CAOM, Fonds Indochine A30 (6).
19. CAOM, Fonds Affaires politiques, carton 1482 : « Notes sur les soldes des Européens en Indochine », 1931.
20. NF Indochine 2639. Commis principal hors classe de la Trésorerie d'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur, l'auteur appartenait à une famille de notables cochinchinois de nationalité française ; il comptait parmi ses frères le capitaine-aviateur Do Huu Vi, héros de la Grande Guerre et le colonel Do Huu Chanh.
21. Ph. FRANCHINI a très bien décrit le sentiment d'inconfort psychologique des Eurasiens dans *Continental Saigon*, O. Urban, Paris, 1976. De 1937 à 1939, le journal de l'Eurasien G. BAZÉ, *Blanc et Jaune* dénonça la discrimination exercée à l'égard des Eurasiens et des Vietnamiens « naturalisés » et revendiqua un traitement d'égalité pour ces deux catégories. Il chercha à créer un front commun avec les « Pondichéryens ».
22. A. VIOLLIS, *S.O.S. Indochine*, Paris, 1932.
23. R. SERÈNE, *op. cit.*
24. Brochures éditées par les soins du ministère des Colonies autour de 1900.
25. *Le Moniteur des Provinces* du 26 janvier 1905.
26. Cité par P. BROCHEUX, « Le prolétariat des plantations d'hévéas 1927-1937 », in *Le Mouvement social*, 90, janvier-mars 1975.

27. Interview à *La Dépêche coloniale*, CAOM, Agence FOM, 918.
28. Circulaire confidentielle du 14 mars 1933, CAOM Affaires publiques, 1734.
29. NGUYEN VY, *Tuan, chang trai nuoc Viet* (« Tuan, un gars du Vietnam »), t. I, p. 298 *et sq.*
30. ANVN (HO CHI MINH-VILLE), FONDS TDCPNV, E. 03.312.
31. NGUYEN VY, *op. cit.*, t. I, chap. 15 et t. II, chap. 22.
32. *Op. cit.*, t. I, p. 298-299.
33. Réunion du 21 mai 1927 ; à l'ordre du jour : « Étude de la situation nouvelle créée par les rapports tendus entre les Annamites et les Français », CAOM, Agence FOM 919/2795.
34. Travaux du Comité maçonnique d'études franco-annamites, t. IV : *Histoire des troubles sociaux qui ont affecté l'Indochine de 1886 à 1926*, Saigon, 1927.
35. J. DALLOZ, « Les Vietnamiens dans la franc-maçonnerie coloniale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 85, n° 320, 3^e trimestre 1998, p. 103-118.
36. D. LANGLOIS, *L'Aventure indochinoise d'André Malraux*, Paris, 1967.
37. Sur E. Babut voir Daniel DANZON, *Di tim zau vet Babut* (Sur les traces de Babut), dans *Xua Nay* n° 79B, septembre 2000, p. 22, 23, 42 ; et sur E. GANOFKY, NGO VAN, *Au pays de la cloche fêlée*, chap. 4, note 44. NGUYEN CONG HOAN, *Nho va ghi* (« Souvenirs et notes »), Hanoi, 1978.
38. *Annuaire Didot-Bottin*, 1939.
39. G. C. HICKEY, *Sons of the Mountains. Ethnohistory of the Vietnamese Highlands to 1954*, Yale University Press, 1982.
40. R. TRINQUIER, *Le Temps perdu*, Albin Michel, Paris, 1978, et J. LEROY, *Fils de la rizière*, Laffont, Paris, 1977.
41. J. AJALBERT, *Les Destinées de l'Indochine*, *op. cit.*, p. 175.
42. CAOM, NF Indochine 1567.
43. G. GROSLIER, « Rapport sur les arts indigènes au Cambodge », CAOM, Agence FOM 911. (Exposé historique du Service des arts cambodgiens de 1918 à 1924.)
44. P. BROCHEUX, « Vietnamiens et minorités en Cochinchine pendant la période coloniale », in *Modern Asian Studies* 6, 4, 1972. P. BROCHEUX, *The Mekong delta...* ; la synthèse la plus récente sur la question est d'A. MARSOT, *The Chinese Community in Vietnam under the French*, New York, 1993, et J. DELVERT, *Le Payan cambodgien*, Mouton, Paris, 1961.
45. Lettre du sous-préfet de Bin Luc (Tonkin) au *tuan phu* (4 octobre 1934).
46. Citée par A. WOODSIDE, « The Development of Social Organisations in Vietnamese Cities in the Late Colonial Period », in *Pacific Affairs*, XLIV, 1, 1971.
47. ANVN (Ho Minh-Ville) Fonds Goucoch, n° 3528, « Notes du commandant d'Ariès sur les réformes des villages annamites de Saigon ». D'Ariès était commandant des Affaires indigènes.
48. A. FOREST, *Le Cambodge et la colonisation française*, L'Harmattan, Paris, 1980.
49. Plusieurs exemplaires de lettres et pétitions adressées au résident supérieur de France en Annam et même au gouverneur général figurent dans les dossiers 26667, 17142, 21787 et 26773 du Fonds Indochine des CAOM à Aix-en-Provence.
50. ANVN (Ho Chi Minh-Ville) Fonds Goucoch, dossier E. 20.
51. ANVN (Saigon), archives des provinces de Sadec, Thudaumot, Bentre (1924 et 1925).
52. J. GODART, « Rapport de mission », CAOM, Fonds Guernut, A XVIII.
53. *Monographie de Nam-Dinh* par le *doc hoc* NGO GIAP DAU, 1916.
54. CAOM, NF Indochine, commission Marché.
55. P. BROCHEUX, « Grands propriétaires et fermiers dans l'Ouest de la Cochinchine », *Revue historique*, n° 499, juillet-septembre 1991.
56. J. GODART, *op. cit.*
57. CAOM, P. A. 28, dossier 52.
58. PELTIER, *La Protection de la maternité et de l'enfance dans les colonies françaises*, fascicule IV : *L'Indochine*. CAOM, Agence FOM 238.
59. Lettre du sous-préfet de Binh Luc, déjà citée.
60. HY VAN LUONG, *Revolution in the Village. Revolution and Transformation in North Vietnam. 1925-1988*, University of Hawai Press, 1992.
61. GOUDAL, *Problemes du travail en Indochine*, BIT, Genève, 1937.

62. D'après le rapport annuel 1941 de l'Inspection générale des Mines et de l'Industrie.

63. Il s'agit de la Société des charbonnages de Dong Trieu qui emploie 3 200 coolies. Lettre au résident supérieur du 28 avril 1933, ANVN Hanoi, Fonds Résidence supérieure du Tonkin, M. 11 71972.

64. DINH VAN DUC : « Con duong Song », in *Chi mot con duong. Hoi ky cach mang* (« Il n'y a qu'une voie. Souvenirs de la Révolution »), Hanoi, 1974.

65. Document du Parti communiste indochinois cité par THI SANH, *Lich su phong tras cong nhan mo Quang Ninh* (« Histoire du mouvement ouvrier de la mine de Quang Ninh »), Quang Ninh, 1974, p. 297, 298, 299, et documents du SLOT-FOM III 49, registre 6 (pour Hanoi), CAOM.

66. AVN, Hanoi, Fonds Province de Nam Dinh, M. 11 3181. Le nombre d'employés et d'ouvriers embauchés dans les usines (à direction française) de Nam Dinh s'élevait, en août 1930, à 5 238 (2 146 hommes et 3 092 femmes).

67. Articles et documents du 13 juillet 1939, n° 292.

68. Documents saisis à Hanoi, le 6 décembre 1930, par la Sûreté indochinoise (mal) traduits dans SLOTFOM III 49, registre 6.

69. ANVN, Hanoi, Fonds Resuper, M. 17.77177.

70. CAOM, NF Indochine 2634.

71. Lettre du 16 mars 1937 au gouverneur général, CAOM, P.A. 28 ; carton 2, dossier 15.

72. Rapport du résident supérieur Thibeaudeau CAOM, NF Indochine 2664.

73. DECOUX, « Note sur la situation en Annam », CAOM, NF Indochine 1198.

74. Andrée VIOLLIS, *Indochine S.O.S.*, p. 80 de l'édition de 1949.

75. Le profil de cette classe a été brossé par P. BROCHEUX, « Les grands *dien chu* de la Cochinchine occidentale », *Traditions et révolution au Vietnam*, Anthropos, Paris, 1971.

76. P. BROCHEUX, « Grands propriétaires et fermiers dans l'Ouest de la Cochinchine », *op. cit.*

77. R. SMITH, « Bui Quang Chieu and the Constitutionalist Party in French Cochinchina. 1917-1930 », *Modern Asian Studies* III, 2, 1969.

78. P. BROCHEUX, « Vietnamiens et minorités en Cochinchine occidentale », *op. cit.*

79. Note de Pham Le Bong au gouverneur général Decoux, 9 août 1940, p. 8, CAOM, P.A. 14, carton 2. Phan Le Bong était un bourgeois tonkinois dont les affaires (fabrication de pétards et négoce) étaient gérées par son épouse. Il possédait deux journaux : l'un en Français (*La Patrie annamite*), l'autre en *quôc ngu* (*Viet Bao*), mais son activité principale consistait à siéger à la Chambre des représentants du peuple du Tonkin où il se présentait comme un partisan de la monarchie (voir VU BANG, *40 nam noi lau. Quarante ans de mensonges*), Institut de l'Asie du Sud-Est, 1984, p. 145, 155, 156.

80. P. BROCHEUX, « Note sur Gilbert Chieu, patriote vietnamien et citoyen français », *Approches Asie*, n° 11, 1992.

81. P. BROCHEUX, « Elite, bourgeoisie, ou la difficulté d'être », *Saigon 1925-1945*, Autrement/série Mémoires, 1992.

82. *Xa Hoi Viet Nam trong thoi Phap-Nhat*, t. II (« La société vietnamienne pendant la période franco-japonaise »), Tran Huy Lieu et Nguyen Khac Dam éditeurs, Hanoi, 1957.

83. *Bulletin économique de l'Indochine 1944*, fasc. III-IV.

84. PHAM Quynh, *Mot thang o Nam Ky* (« Un mois en Cochinchine »), Hanoi, 1916.

85. P. BROCHEUX, « Crise économique et société en Indochine française », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXIII 232-233, 1976.

86. Le préfet de Zuy Tien (Tonkin) dans un rapport du 5 octobre 1934, ANVN, Hanoi, Fonds Resuper, L4, 74973.

87. ANVN (Ho Chi Minh-Ville), Fonds Goucoch 1573.

88. CAOM, NF Indochine 632.

89. A. FOREST, *op. cit.*, annexe VI, p. 506.

90. ANVN (Ho Chi Minh-Ville), Fonds Goucoch (divers) 3421.

91. CAOM, Agence FOM 858.

92. Programme d'organisation des services d'assistance et d'hygiène en Indochine, ANSOM, commission Guernut, carton 22Bb.

93. *L'Argus indochinois*, *La Tribune indochinoise*, *Blanc et Jaune* ont dénoncé dans leurs colonnes et même dans des rubriques périodiques les comportements racistes, insultants ou brutaux dont étaient victimes les Vietnamiens.

94. CAOM, Agence FOM 923.

95. CAOM, Agence FOM 918.
